

BILAN DU PTB 2018
PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET 2019

DOSSIER DU COMITE DE REVUE
(VERSION APPROUVEE)

PROGRAMME NATIONAL POUR LA GESTION INTEGREE
DES RESSOURCES EN EAU (PNGIRE) 2016-2030

JANVIER 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	ii
Liste des tableaux	iv
Liste des illustrations	iv
Liste des annexes	v
LISTE DES ABREVIATIONS	vi
INTRODUCTION	1
Première partie : Bilan du PTB 2018	2
I. Rappel du PTB 2018	2
II. Méthodologie	2
III. Bilan physique du PTB 2018	6
1. Bilan physique des activités par action	6
❖ Action 1 : Application effective de la police de l'eau (TPE 97,59%)	7
❖ Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (TPE 81,33%)	8
❖ Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion (TPE 78,41%)	12
❖ Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes (TPE : 74,24%)	14
❖ Action 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable (TPE : 72,55%)	15
❖ Action 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau (TPE : 83,57%)	16
❖ Action 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions (TPE : 73,28%)	17
❖ Action 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants (TPE :78,24%)	18
❖ Action 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau (100%)	19
❖ Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau (87,87%)	20
2. Bilan physique des activités par structure	21
3. Synthèse des réalisations majeures par structure	23
❖ Agence de l'Eau des Cascades (AEC)	23
➤ Recouvrement de la CFE	23
➤ Renforcement des capacités des préfets et secrétaires généraux de mairies sur la GIRE	23
➤ Construction du siège de l'Agence de l'Eau des Cascades	24
➤ Promotion d'initiative anti-gaspillage d'eau	25
➤ Suivi des eaux de surface et souterraines autour des sites d'orpaillage	26
➤ Réduction des zones affectées de plantes envahissantes	26
➤ Organisation des séances de théâtre-forum sur la GIRE	28
➤ Délimitation de la bande de servitude du barrage de Moussodougou	29
❖ Agence de l'Eau du Gourma	31
➤ Appui au fonctionnement des services police de l'eau	31
➤ Recouvrement de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE)	31
➤ Mise en place des CLE	32
➤ Aménagement des sources d'eau	33
➤ Délimitation des périmètres de protection des barrages de Dargo et de Yaongo	33
➤ Reboisement des berges	34
➤ Mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'eau dans la région de l'Est du Burkina Faso	35
❖ Agence de l'Eau du Liptako (AEL)	36
➤ Appui au fonctionnement des services police de l'eau	36
➤ Recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE)	36
➤ la mise en place des CLE	36
➤ Organisation des jeux interactifs dans les radios communautaires	37
➤ Organisation de théâtre-forum	37
➤ Elaboration du plan de communication de l'Agence de l'Eau 2018-2020	38
❖ Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM)	38
➤ Appui au fonctionnement des services police de l'eau	38
➤ Contribution Financière en matière d'Eau (CFE)	39
➤ Participation et appui à l'organisation de la session ordinaire 2018 du Comité Transfrontalier de Gestion des eaux du Sourou (CTGS)	39

➤	Poursuite du balisage des berges du fleuve Sourou	40
➤	Mise en place des CLE	40
➤	Suivi de la qualité de l'eau à Poura	41
➤	Délimitation de la bande de servitude du barrage de Soum.....	41
➤	Protection de la mare aux crocodiles sacrés de Sabou.....	41
❖	Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN)	41
➤	Appui au fonctionnement des services police de l'eau.....	41
➤	Recouvrement de la CFE.....	42
➤	Allocation de la ressource en eau du barrage de Loumbila	42
➤	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du Nakanbé : Validation des scénarii de développement.....	43
➤	Dynamisation des Comités Locaux de l'Eau.....	43
➤	Contribuer à la réparation des barrages dégradés	44
➤	Appui au fonctionnement du dispositif permanent de suivi et de surveillance autour des barrages et cours d'eau de Ouagadougou.....	44
❖	Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE).....	45
➤	Suivi des activités des services police de l'eau.....	45
➤	Elaboration des textes complémentaires de la CFE.....	46
➤	Relance des activités du Comité Technique Conjoint GIRE	46
➤	Elaboration des bulletins et notes d'information hydrologiques	46
➤	Installation des équipements modernes pour le réseau piézométrique	47
➤	Tenue des rencontres de bilan et de programmation des brigades hydrologiques	47
➤	Mesure de débit pour les étiages dans le cadre du projet SAP/IC	47
➤	Elaboration du document de synthèse de suivi des ressources en eau	48
➤	Appui au Cadre Permanent de Concertation sur la recherche dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement (CPCR-Eau).....	48
➤	Attribution d'agrèments techniques.....	48
➤	Collectes des documents et fiches techniques en vue de leur numérisation	49
❖	Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP/GIRE).....	49
➤	Elaboration des rapports bilan du PTB 2017 et la programmation du PTB 2018.....	49
➤	Organisation et tenue du comité d'orientation.....	50
➤	Organisation et tenue du comité de revue.....	50
➤	Formation des journalistes en langues nationales.....	51
➤	Campagne de communication sur la CFE	51
➤	Session du CNEau	52
➤	Processus d'élaboration des SDAGE et SAGE	52
➤	Finalisation du budget programme par objectif 2018-2020 du PNGIRE	53
➤	Elaboration du manuel de procédure administrative, financière et comptable du SP/GIRE	53
➤	Etude sur l'établissement de la situation de référence des indicateurs du PNGIRE, 2016-2020	53
	IV. Bilan financier des activités au 31 décembre 2018	55
1.	Financement DANIDA/Suède	55
2.	Contrepartie nationale	55
3.	Situation d'exécution des marchés.....	55
	V. Contraintes.....	56
	DEUXIEME PARTIE : plan de travail budgetise 2019	57
	VI. Plan de Travail Budgétisé 2019.....	58
1.	Sources de financement du PTB 2019	58
❖	Contribution de l'Union européenne.....	59
❖	Contribution Financière en matière d'Eau (CFE).....	59
2.	Le Plan de Travail Budgétisé (PTB) 2019	60
3.	Situation du PPM 2019	63
	VII. Risques et mesures d'atténuation-PTB 2019	63
	ANNEXES	I

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de tâches et budget du PTB 2018 par action.	2
Tableau 2 : bilan physique du PTB 2018	6
Tableau 3 : Capacité d'autofinancement des agences de l'eau	9
Tableau 4 : Situation d'exécution des activités par structure.	21
Tableau 5 : Rapport financier synthétique DANIDA/Suède au 31/12/2018.....	55
Tableau 6 : Situation d'exécution du PPM 2018.....	55
Tableau 7 : montants prévisionnels de l'appui danois (1DKK= 88,0201 F CFA).....	58
Tableau 8 : montants prévisionnels de l'appui suédois (1 SEK = 68,27 FCFA)	58
Tableau 9 : montants prévisionnels de la contrepartie nationale (millions FCFA).....	59
Tableau 10 : Répartition des activités du PTB 2019	61
Tableau 11 : Sources de financement du PTB 2019	61
Tableau 12 : Répartition du Budget /Action du PTB 2019	62
Tableau 13 : Tableau récapitulatif du PPM 2019 du PNGIRE	63
Tableau 14 : Risques et mesures d'atténuation	63

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Photo 1 : Siège de l'Agence de l'Eau des Cascades au 31 Décembre 2018	24
Photo 2 : vue de la clôture réalisée.....	25
Photo 3 bassins de décantation juxtaposée.....	25
Photo 4 caniveaux en réalisation.....	25
Photo 5 caniveau en réalisation.....	25
Photo 6 : Cérémonie de Lancement des travaux d'extraction.....	27
Photo 7 : Matériels pour l'extraction des plantes envahissantes	27
Photo 8 : travaux d'extraction des plantes envahissantes	28
Photo 9 : Théâtre forum de sensibilisation des riverains de la Comoé à Karfiguéla	28
Photo 10 : Ateliers de validations des rapports Diagnostics conjoints des CLE Comoé 1 et Irringou.....	29
Photo 11 : Balise de protection du barrage de Moussodougou	30
Photo 12 : Panneaux de sensibilisation implantés sur la bande de servitude du barrage de Moussodougou	30
Photo 13 : Prestation théâtrale de la troupe groupe culture de Banfora.....	30
Photo 14 : Membres du bureau du Comité Local de l'Eau Dyamon'Siiga.....	32
Photo 15 : Membres du bureau du Comité Local de l'Eau Tapoa Gnima	32

Photo 16 : Présidium de la cérémonie d'installation du bureau du Comité Local de l'Eau Sirba Singr'Jienu	32
Photo 17 : Membres du bureau du Comité Local de l'Eau Sirba Singr'Jienu	32
Photo 18 : Exemple de source aménagée avec réservoir de stockage.....	33
Photo 19 : Balise de délimitation de la bande de servitude.....	34
Photo 20 : Panneau de sensibilisation implanté dans la bande de servitude délimitée	34
Photo 21 : Vue des plants mis en terre l'Eau	35
Photo 22 : Test de l'arsenic	35
Photo 23 : Vue du dispositif de suivi de la qualité de l'eau	35
Photo 24 : Quelques images de la mobilisation des acteurs.....	37
Photo 25 : balise de délimitation des berges du fleuve Sourou.....	40
Photo 26 : les pêcheurs arrachant la jacinthe dans le canal et illustration de son état avant et après les travaux	45
Photo 27 : mesure des débits à l'ADCP	48

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Grille de pondération	II
Annexe 2 : Bilan détaillé du PTB 2018 au 31 décembre 2018	IV
Annexe 3 : Rapport financier au 31 décembre 2018.....	V
Annexe 4 : Situation d'exécution du Plan de Passation des marchés au 31 décembre 2018 ...	VI
Annexe 5 : PTB 2019	VII
Annexe 6: Récapitulatif du PPM 2019 du PNGIRE	VIII
Annexe 7: Matrice de performance	IX

LISTE DES ABREVIATIONS

AEC	: Agence de l'Eau des Cascades
AEG	: Agence de l'Eau du Gourma
AEL	: Agence de l'Eau du Liptako
AEM	: Agence de l'Eau du Mouhoun
AEN	: Agence de l'Eau du Nakanbé
ANAM	: Agence Nationale pour la Météorologie
CA	: Conseil d'Administration
CB	: Comité de Bassin
CFE	: Contribution Financière en matière d'Eau
CLE	: Comité Local de l'Eau
CO	: Comité d'Orientation
CR	: Comité de Revue
Danida	: Agence danoise de coopération internationale
DEIE	: Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DRSOBT	: Direction de la Réglementation et du Suivi des Organismes de Bassins Transfrontaliers
EC	: Espace de Compétence
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
OIEau	: Office Internationale de l'Eau
PNGIRE	: Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PPM	: Plan de Passation de Marchés
PTB	: Plan de Travail et Budget
SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SNIEau	: Système National d'Information sur l'Eau
SP/GIRE	: Secrétariat Permanent pour la GIRE
TPE	: Taux pondéré d'exécution physique

INTRODUCTION

Le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PNGIRE) 2016-2030 dont l'objectif stratégique est de « *Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques* » se décline en dix objectifs opérationnels traduits en dix actions composées chacune de plusieurs résultats.

La mise en œuvre du PNGIRE est prévue sur une période de quinze (15) ans (2016-2030) comportant trois (3) phases quinquennales. La première phase se réalise sous la coordination du Secrétariat Permanent pour la GIRE à travers les structures d'exécution suivantes :

- les cinq (05) Agences de l'Eau (Cascades, Gourma, Liptako, Nakanbé, Mouhoun) ;
- la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE).

Des structures partenaires accompagnent la mise en œuvre du programme. Il s'agit de :

- les treize (13) directions régionales en charge de l'eau,
- l'Agence Nationale de la Météorologie.

La phase 2016-2020 du PNGIRE est financée principalement par :

- l'Etat ;
- les coopérations danoise et suédoise ;
- l'Union Européenne ;
- la Banque Mondiale ;
- la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) ;
- les agences de l'eau partenaires des Pays-Bas et de la France.

Le pilotage du programme est assuré par le Comité de Revue (**CR**) qui a pour mission de coordonner, de suivre et d'orienter la mise en œuvre du PNGIRE.

Le présent rapport dresse la situation de la mise en œuvre au 31 décembre 2018 du Plan de Travail Budgétisé (PTB) 2018 et présente le PTB 2019.

PREMIERE PARTIE : BILAN DU PTB 2018

I. Rappel du PTB 2018

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2016-2020 du PNGIRE, **1037** tâches étaient inscrites dans le PTB 2018 révisé avec un budget de **5,270** milliards FCFA réparti comme suit : **3,184** milliards pour DANIDA/Suède soit **60,43 %**, **659,198** millions de FCFA pour la CFE soit **12,51%**, **822** millions pour la Contre Partie Nationale soit **15,60%**, **526, 289** millions de FCFA pour la Subvention Etat soit **9,99 %** et les autres partenaires **78, 050** millions soit **1,47%**.

Le plus grand nombre de tâche (452) soit **43,59 %** du total était inscrit à l'action 3 sur la poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et des instruments de gestion.

Les actions 3 et 4 reçoivent les allocations budgétaires les plus importantes, 1 911 968 777 F CFA et 1 357 946 028 F CFA respectivement (soit 36% et 26%), tandis que l'allocation budgétaire de l'action 9 est la plus faible (3 161 200 F CFA).

Le tableau 1 compile par action le nombre d'activités du PTB 2018 et le budget.

Tableau 1 : Nombre de tâches et budget du PTB 2018 par action.

Actions	Nombre de tâches du PTB	Budget
Action 1 : Application effective de la police de l'eau	34	229 099 500
Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau	52	180 500 500
Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion	452	1 911 968 777
Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes	35	1 357 946 028
Action 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau fiable et durable	121	553 892 337
Action 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau	93	201 713 900
Action 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	55	225 286 420
Action 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	125	419 114 630
Action 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau	2	3 161 200
Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau	68	187 325 000
Total	1037	5 270 008 292

II. Méthodologie

La démarche adoptée pour l'établissement du bilan et la programmation des activités est la suivante :

- l'envoi du canevas bilan du PTB 2018 et du canevas de programmation 2019 utilisés comme référentiel à chacune des structures d'exécution afin de recueillir les informations et les données nécessaires à l'établissement du présent rapport,
- le traitement et la consolidation des données collectées ;
- la validation des données consolidées avec l'ensemble des structures ;
- l'élaboration du rapport physique et financier.

Pour l'établissement du bilan physique, les deux approches décrites ci-après ont été adoptées.

Analyse factuelle

L'analyse factuelle consiste à faire le décompte des activités/ tâches inscrites au programme de travail de chacune des structures d'exécution afin de mesurer les efforts consentis et de dégager les grandes contraintes qui ont entravé la bonne marche des activités.

Il est convenu de considérer comme :

- non réalisée, toute tâche / activité dont le taux d'exécution est compris entre 0-19%,
- en démarrage, les tâches / activités qui ont des taux d'exécution compris entre 20-39% ;
- partiellement réalisée, toute tâche / activité, dont le taux d'exécution est compris entre 40-79% ;
- réalisée, toute tâche / activité qui a un taux d'exécution compris entre 80-100%.

Analyse pondérée

Cette approche consiste à mener une analyse pondérée en affectant à chaque tâche un coefficient de pondération. Elle permet d'évaluer les efforts fournis pour l'atteinte des objectifs. En rappel, l'évaluation du taux d'exécution physique du PTB a été définie dans le manuel de suivi-évaluation. Elle se fonde sur le système de pondération des tâches, car la réalisation d'une activité passe par celle de plusieurs tâches qui n'ont pas la même complexité, ne nécessitant pas le même niveau d'effort et exigeant des ressources différentes dans leur mise en œuvre. Pour ce faire, les tâches du PTB ont été catégorisées comme indiqué dans la grille de pondération (voir Annexe 1 :).

Le taux d'exécution physique d'une activité correspond à la moyenne pondérée des taux d'exécution des différentes tâches qui la composent. Pour établir le taux d'exécution du niveau supérieur de la chaîne de mise en œuvre (résultats, actions, objectifs opérationnels et objectif stratégique) on établit la moyenne pondérée des taux d'exécution physique des niveaux inférieurs.

Le bilan d'exécution physique annuel du PTB 2018 est ainsi établi sur la base de ces 2 approches.

Le taux d'exécution physique se calcule comme suit :

Au niveau activités, le calcul du taux d'exécution se fait suivant la formule ci-après :

$$TA = \sum (Tti \times Poids \text{ } ti) / \text{Poids activité}$$

Avec :

- TA : Taux d'exécution physique d'une activité A déclinées en tâches ti ;
- Tti : Taux d'exécution physique de la tâche ti conformément à la grille de pondération;
- Poids ti : Poids de la tâche ti au niveau du PTB ;
- Poids Activité : Poids de l'activité au niveau du PTB.

Au niveau des Résultats, la formule suivante est appliquée pour déterminer le niveau d'exécution physique.

$$TR = \sum (TAi \times Poids \text{ } Ai) / \text{Poids Résultat}$$

Avec :

- TR : Taux d'exécution physique d'un résultat R déclinées en activités Ai,
- TAI : Taux d'exécution physique de l'activité Ai ;
- Poids Ai : Poids de l'activité Ai au niveau du PTB ;
- Poids Résultat : Poids du Résultat au niveau du PTB.

Au niveau objectifs spécifiques, la formule utilisée se présente comme suit :

$$TO = \sum (TRi \times Poids \text{ } Ri) / \text{Poids objectif opérationnel}$$

Avec :

- TO : Taux d'exécution physique d'un objectif spécifique comportant en résultats Ri,
- TRi : Taux d'exécution physique du résultat Ri ;
- Poids Ri : Poids du résultat Ri au niveau du PTB ;
- Poids objectif spécifique : Poids de l'objectif spécifique au niveau du PTB.

Au niveau du global du PTB, la formule utilisée se présente comme suit :

$$TPE = \sum (TOi \times Poids \text{ } Oi) / \text{Poids objectif stratégique}$$

Avec :

- TP : Taux d'exécution physique du programme décliné en objectifs opérationnel Oi,
- TOi : Taux d'exécution physique de l'objectif opérationnel Oi ;

- **Poids Oi** : Poids de l'objectif opérationnel Oi au niveau du PTB ;
- **Poids objectif stratégique** : Poids de l'objectif stratégique au niveau du PTB.

III. Bilan physique du PTB 2018

1. Bilan physique des activités par action

Le tableau 2 synthétise les données chiffrées sur l'exécution physique des tâches au 31 Décembre 2018.

Tableau 2 : bilan physique du PTB 2018

Action	Nombre de tâches						Taux Factuel Exécution	Taux Pondéré Exécution
	PTB 2018 initial	PTB 2018 révisé	Non réalisées	En démarrage	Partiellement réalisées	Réalisées		
Action 1 : Application effective de la police de l'eau	33	34	0	0	1	33	97,06%	97,59%
Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE)	51	52	7	0	2	43	82,69%	81,33%
Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion	438	452	73	3	43	333	73,67%	78,41%
Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes	58	35	2	0	0	33	94,29%	74,24%
Action 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable	102	121	21	2	7	91	75,21%	72,55%
Action 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau	90	93	21	0	0	72	77,42%	83,57%
Action 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	48	55	17	0	3	35	63,64%	73,28%
Action 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	126	125	31	0	1	93	74,40%	78,24%
Action 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau	2	2	0	0	0	2	100,00%	100,00%
Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau	65	68	7	1	1	59	86,76%	87,87%
Total général	1013	1037	179	6	58	794	76,57%	79,21%

Sur **1037 tâches** programmées, **794** ont été entièrement réalisées. Globalement, le taux factuel d'exécution est de **76,57%** soit un taux d'exécution pondéré de **79,21%** pour le PTB 2018 contre 79,23% à la même période en 2017. La performance de mise en œuvre du PNGIRE est déclinée dans l'annexe 7.

La mise en œuvre du PTB 2018 est ainsi jugée satisfaisant. Elle a permis d'engager un certain nombre d'acquis dont l'essentiel se résume par action comme suit :

❖ **Action 1 : Application effective de la police de l'eau (TPE 97,59%).**

La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (chapitre III) régit le contrôle et la répartition de l'eau en cas de circonstances exceptionnelles, la réglementation des utilisations de l'eau, la protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Pour assurer sa mise en œuvre, rendre effective la police de l'eau est une priorité pour le pays et permettra de réduire de façon significative les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.

Dans le cadre du programme opérationnel GIRE 2016-2020, quatre résultats sont attendus :

- le service pilote de la police de l'eau est capitalisé et dupliqué dans toutes les régions,
- une direction de tutelle de la police de l'eau est créée au sein du Ministère en charge de l'eau ;
- l'état de mise en œuvre de la police de l'eau est évalué tous les ans ;
- les mesures correctives proposées par l'évaluation sont mises en œuvre.

Pour l'année 2018, la direction en charge de la réglementation au sein de la DGRE, responsable de la coordination des services police de l'eau a réalisé des actions ayant permis un partage d'expériences entre ces services et une formulation des mesures correctives pour 2019 à la suite d'une évaluation de leurs activités. Des réflexions sur l'ancrage institutionnel de services police de l'eau ont recommandé d'ériger les sections police de l'eau en service au sein des directions régionales en charge de l'eau. Aussi, une session de formation a été organisé au profit de 25 agents de ces directions régionales.

Par ailleurs, pour l'opérationnalisation desdits services des moyens financiers, logistiques ont été mis à leur disposition. Il s'agit essentiellement :

- *d'un appui financier de 66 491 650 FCFA pour leurs fonctionnements,*
- *de 08 véhicules tout terrain ;*
- *de 04 kits d'analyse d'eau ;*

- *de matériel de sécurité (gilets, chaussures, etc.) ;*
- *de GPS et d'appareils photographiques.*

Les différentes interventions des services police de l'eau ont permis la sensibilisation des acteurs, l'inspection des berges de 33 retenues d'eau et le contrôle du respect de la réglementation dans :

- *216 unités de production d'eau préemballées,*
- *32 postes d'eau autonome ;*
- *16 sites d'orpaillage ;*
- *05 sociétés minières ;*
- *07 unités industrielles ;*
- *03 unités de transformations de produits divers.*

Pour 2018, cinq (05) autres services police de l'eau ont été fonctionnels portant ainsi le nombre de service police de l'eau fonctionnels à dix (10). Il s'agit des services police de l'eau des régions des Cascades, du Centre, du Centre Sud, du Centre-Est et Centre Ouest.

En effet, il était attendu en fin d'année 2018, trois services fonctionnels de police de l'eau additionnels. Un service police de l'eau est dit fonctionnel si ses agents sont assermentés, installés, mènent des activités de sensibilisation sur le respect de la réglementation, font des constats sur le terrain et établissent des rapports. Il était attendu au 31 décembre 2018 huit (08) services police de l'eau fonctionnels sur les treize (13) services. A cette date, dix (10) sont rendus fonctionnels à travers les appuis techniques et financiers. La cible est donc atteinte.

❖ **Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (TPE 81,33%).**

La Contribution financière en matière d'eau (CFE) comprend trois taxes (i) prélèvement de l'eau brute, (ii) modification du régime de l'eau et (iii) pollution de l'eau. Elle a été instituée par la loi N°058-2009 / AN portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de l'eau. Son objectif est de mettre en pratique le principe 4 de la GIRE selon lequel l'eau doit être considérée comme un bien économique et gérée en conséquence.

Pour cette action les résultats suivants sont attendus :

- la capacité d'autofinancement de la gestion des ressources en eau est améliorée,

- la capacité des services publics est améliorée dans la mise en œuvre de la CFE ;
- le recouvrement de la CFE progresse de 40% par an entre 2016 et 2020 ;
- tous les principaux usagers de l'eau assujettis à la CFE sont identifiés et sensibilisés.

En 2018, seule la taxe de prélèvement d'eau brute est opérationnelle. Toutefois, une étude pour l'élaboration des textes sur la taxe de pollution de l'eau a été réalisée. Les termes de références pour l'élaboration des textes sur la taxe de modification du régime de l'eau sont en cours d'élaboration.

Pour l'application de la taxe de prélèvement, les agences de l'eau ont élaboré des stratégies de recouvrement dont la mise en œuvre a permis d'établir des bases de données des assujettis et de recouvrer dans tous les espaces de compétence la CFE de 2009 à 2018. Les bases de données sont régulièrement mises à jour. Ainsi, sur les prévisions de recouvrement de 607 000 000 FCFA, 523 781 514 FCFA sont recouvrées en 2018 ; soit un taux de recouvrement de 86,29%. Par rapport à l'assiette de recouvrement (1 000 000 000 FCFA), ce taux est de 52,38%. Les rapports sur les comptes de gestion de la CFE sont soumis annuellement à la cour des comptes. Dans la mise en œuvre du PNGIRE avec la CFE recouvrée les agences de l'eau avaient une capacité d'autofinancement moyenne respective de **21,71%** en 2017 et de **20,02%** en 2018 pour des montants globaux recouverts de **521 772 413** en 2017 FCFA et de **523 781 514** FCFA.

Pour chacune des agences ce résultat se présente comme illustré dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Capacité d'autofinancement des agences de l'eau

Structures	CFE Recouvré 2017 (a)	Budget PTB 2017 (b)	Capacité d'autofinancement (a/b*100)	CFE Recouvré 2018 (a)	Budget PTB 2018 (b)	Capacité d'autofinancement (a/b*100)
AEM	353 644 207	647 764 200	54,59%	351 313 497	625 185 261	56,19%
AEC	2 734 055	321 268 850	0,85%	3 896 875	361 874 286	1,08%
AEL	3 266 361	321 281 500	1,02%	5 114 293	501 641 480	1,02%
AEG	595 100	357 633 100	0,17%	3 439 380	374 483 185	0,92%
AEN	161 532 690	755 499 760	21,38%	160 017 469	752 708 154	21,26%
Total	521 772 413	2 403 447 410	21,71%	523 781 514	2 615 892 366	20,02%

Les informations de ce tableau indiquent que trois des agences restent fortement dépendant du financement des partenaires. Toutefois, cela ne révèle pas le potentiel d'autofinancement des

agences au regard des difficultés de recouvrement de la CFE entravé par le refus de certains acteurs du secteur minier à s'acquitter de la taxe.

Aussi, les ressources de la CFE ont contribué à l'amélioration des capacités des services publics. En effet, les agences de l'eau ont accompagné la mise en œuvre d'activités entrant le cadre de la durabilité des ouvrages hydrauliques (désensablement destruction de plantes envahissantes, réhabilitation), de l'allocation des ressources en eau et de la protection des berges des cours et plans d'eau.

Ainsi en 2018, les agences de l'eau ont appuyé les activités suivantes :

- la destruction des plantes envahissantes dans le barrage de Toécé et du lac Tingrela,
- l'entretien courant du barrage de Toécé ;
- la réalisation d'étude de faisabilité de la réhabilitation du barrage de Guiba ;
- l'élaboration du SDAGE ;
- le financement d'actions dans le cadre de l'allocation de l'eau du barrage de Itengué.

La situation de la CFE est présentée dans le tableau ci-après :

Structures	2016				2017				2018			
	Prévision (a)	Recouvré (b)	Dépenses	Taux (a*100/b)	Prévision (a)	Recouvré (b)	Dépenses	Taux (a*100/b)	Prévision (a)	Recouvré (b)	Dépenses	Taux (a*100/b)
AEM	150 000 000	104 343 165	50 919 481	69,56%	200 000 000	353 644 207	50 151 702	177%	200 000 000	351 313 497	81 702 683	176%
AEC	2 000 000	4 037 393	428 500	201,87%	5 248 611	2 734 055	-	52%	4 000 000	3 896 875	3 596 500	97%
AEL	200 000 000	164 579 525	140 000	82,29%	2 000 000	3 266 361	-	163%	200 000 000	5 114 293	45 038 348	3%
AEG	2 000 000	1 375 500	-	68,78%	8 400 000	595 100	1 375 500	7%	3 000 000	3 439 380	-	115%
AEN	150 000 000	468 000 714	233 237 177	312,00%	200 000 000	161 532 690	344 389 466	81%	200 000 000	160 017 469	416 443 782	80%
Total	504 000 000	742 336 297	284 725 158	147,29%	415 648 611	521 772 413	395 916 668	126%	607 000 000	523 781 514	546 781 313	86%

Au 31 décembre 2018, le taux de recouvrement était de **52,38%** contre une cible de **50%** par rapport à l'assiette de recouvrement estimé à 1 milliard. Nonobstant, le fait que la cible soit atteinte, il faut noter le refus de certains assujettis du secteur minier à payer la CFE. Cette situation explique la baisse de 42,01% des prévisions de recouvrement de la CFE par rapport aux prévisions en début d'année 2017. En effet, le montant prévisionnel de recouvrement en début d'année 2017 était de **903 279 711** FCFA contre une prévision de **607 000 000** Fcfa pour 2018.

En termes d'emploi de la CFE, les prévisions d'investissement pour la protection des ressources en eau étaient supérieures à la cible de 55% attendu pour cette année. Au bilan 2018, le taux d'emploi des ressources de la CFE pour la protection des ressources en eau est de **35,37%**. Certains investissements prévus pour 2018, n'ont pas abouti et seront reconduites pour 2019.

❖ **Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion (TPE 78,41%).**

La GIRE est un processus continu qui nécessite une adaptation progressive des textes législatifs et réglementaires et des mécanismes institutionnels en fonction du degré de sa mise en œuvre. Il s'agit du renforcement des capacités des structures de mise en œuvre afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs. Cela passe par l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de planification tels que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et l'appui à la mise en place et à l'opérationnalisation des comités locaux de l'eau.

Six (06) résultats sont attendus pour cette action, il s'agit de :

- les SDAGE sont formulés dans chaque espace de gestion selon une approche participative,
- des CLE sont mis en place et opérationnalisés ;
- les sessions des instances sont tenues régulièrement ;
- le fonctionnement de l'agence est assuré ;
- des plans stratégiques de développement des agences de l'eau sont formulés et mis en œuvre ;
- le suivi-évaluation des activités des structures de mise en œuvre est assuré.

Les SDAGE et SAGE sont des documents de planification indispensables permettant aux agences de l'eau d'engager les acteurs à la gestion durable des ressources en eau des bassins et des sous bassins hydrographiques de leur espace de compétence. Ces documents stratégiques sont opérationnalisés à travers les Programmes Pluriannuels d'Intervention (PPI).

Il est attendu dans la phase 2016-2020 du PNGIRE, l'élaboration de cinq (05) SDAGE. Les SDAGE et les Programmes Pluriannuels d'Intervention des EC du Mouhoun et des Cascades ont été adoptés respectivement en 2015 et en 2016.

Le processus d'élaboration du SDAGE de l'EC du Nakanbé est en cours de finalisation. En effet, le document a été validé par le Comité de Bassin (CB) et le rapport de l'évaluation environnemental et stratégique par la Commission Technique d'Evaluation Environnementale du Bureau National des Evaluations Environnementales.

En termes de bilan, deux (02) SDAGE sont adoptés, un (01) en cours de finalisation et deux (02) en démarrage.

Depuis 2016, deux agences de l'eau disposent donc d'instruments de planification (PPI). Il s'agit de l'agence de l'eau des cascades et du Mouhoun. Aussi, il est attendu une cible de trois PPI en 2020. Concernant le niveau d'application des instruments de gestion, le bilan au 31 décembre indique un niveau de mise en œuvre des PPI de 58,7% contre une cible de 15%. En effet, l'agence de l'eau du Mouhoun a tenu des rencontres avec les acteurs de son espace de compétences afin de prioriser et de s'approprier les actions du PPI.

Les comités locaux de l'eau sont des cadres de concertation et de gestion de l'eau à l'échelle locale. Ils mettent en œuvre des actions de protection et de préservation des ressources en eau à travers leur plan d'action.

Pour 2018, les agences de l'eau ont réalisé des actions portant sur :

- la mise en place de 10 CLE dont 03 par l'AEG, 02 par l'AEL, 01 par l'AEM, 04 l'AEN,
- l'appui financier d'un montant de 260,5 millions de FCFA à des comités locaux de l'eau et à des associations.

Ainsi, pour l'année 2018, dix (10) CLE sont mis en place portant le nombre de CLE existants à quarante-deux (42). Par ailleurs, le pays a été subdivisé en 159 espaces de compétence des comités locaux de l'eau. Cependant, les comités locaux de l'eau rencontrent des difficultés dans leurs fonctionnements à cause des mécanismes de financement qui souffrent de fortes lourdeurs administratives en raison de leur statut pas clair.

Les instances et organes de gestion de la GIRE ont tenu régulièrement leurs sessions au cours de l'année 2018. Il s'agit du Conseil National de l'Eau (CNEau), des conseils d'administration des agences de l'eau et du comité de revue.

Le CNEau est une instance consultative nationale qui se prononce sur les dossiers qui lui sont soumis par le gouvernement ou par auto-saisine. Ainsi, pour l'année 2018, le CNEau a tenu sa une session, portant ainsi le nombre de session à trente-trois depuis sa création. Cette session a porté sur les rôles et les responsabilités de certaines structures publiques intervenant dans le dispositif de mise en place des unités d'ensachage d'eau au Burkina.

Aussi, cette année, toutes les agences de l'eau ont renouvelé leurs comités de bassin. Également, les activités de suivi évaluation ont permis l'élaboration du budget programme par objectif 2018-2020 du PNGIRE, les rapports (trimestriel, semestriel, annuel), les tableaux de bord mensuels, les Plans de Travail Budgétisés Annuels et le suivi des réalisations sur le terrain.

❖ Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes (TPE : 74,24%)

La qualité des ressources humaines et logistiques constitue un facteur déterminant de la réussite des actions. C'est ainsi que dans le cadre du PNGIRE, le renforcement des capacités demeure capital. Deux résultats sont attendus pour cette action à savoir :

- les sessions de formations des agents sont organisées,
- les collectivités décentralisées exercent effectivement leurs compétences dans le domaine de l'eau.

En 2018, les capacités du personnel ont été renforcées à travers dix-neuf sessions de formation contribuant ainsi au renforcement des capacités des structures de mise en œuvre de la GIRE sur les thèmes suivants :

- modélisation des ressources en eau,
- stratégie de recherche de financement ;
- nomenclature des pièces justificatives ;
- création et gestion de base de données ;
- passation des marchés ;
- système de gestion informatisée des archives et les nouveaux systèmes de classement et de rangement de la documentation.

Les capacités en logistique des Agences de l'Eau, de la DGRE, du SP/GIRE et de huit (08) services police de l'eau ont été renforcées à travers la mise à disposition de dix-sept (17) véhicules tout terrain. Dans le cadre du renforcement des ressources humaines le financement et le suivi de la formation de dix (10) techniciens supérieurs et de quinze (15) ingénieurs hydrologues au centre Agrhymet de Niamey est en cours.

Suite à l'étude sur l'état des lieux de l'organisation et le fonctionnement des organes de la GIRE, et à la réorganisation des agences de l'eau, le niveau d'opérationnalité des organigrammes de ces structures est de 72,6%. Ainsi, le respect des postes déclinés dans l'organigramme se résume comme suit :

- 80% pour l'agence de l'eau du Mouhoun,
- 65% pour l'agence de l'eau des Cascades ;
- 82% pour l'agence de l'eau du Nakanbé ;
- 71% pour l'agence de l'eau du Liptako ;
- 65% pour l'agence de l'eau du Gourma.

❖ Action 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable (TPE : 72,55%)

La stratégie de l'eau pose les bases d'une gestion intégrée des ressources en eau à travers l'amélioration des connaissances en matière d'eau. Pour ce faire, une bonne organisation des acteurs du domaine et un suivi efficace des ressources en eau est nécessaire justifiant ainsi la nécessité de disposer d'outils fiables d'aide à la décision.

Au titre de cette action, huit résultats sont attendus au cours de cette phase. Il s'agit de :

- les réseaux de suivi des ressources en eaux sont renforcés,
- le suivi de la qualité des eaux autour des sites miniers, industriels et agricoles est assuré ;
- les capacités d'intervention des services sont renforcées ;
- les conflits d'usage de l'eau autour des points d'eau sont documentés ;
- l'état des thèmes transversaux dans le secteur de l'eau est connu et amélioré ;
- l'accès aux données et information est facilité pour les usagers ;
- le cadre régional de coopération et de développement des systèmes d'information sur l'eau est établi ;
- les villages et certains chefs-lieux des communes rurales sont initiés à la gestion des données pluviométriques.

Le suivi des réseaux piézométrique, hydrométrique et de qualité de l'eau a permis la collecte, le traitement et la production d'information sur l'eau. En effet, la DGRE produit chaque année cinq (05) outils de diffusion sur les ressources en eau. Il s'agit de la synthèse annuelle de suivi des ressources en eau, de la note d'information hydrologiques, des bulletins hydrologiques, du rapport piézométrique et du rapport qualité de l'eau. Au bilan 2018, tous ces outils ont été élaborés par la DGRE.

En vue du renforcement du suivi de l'eau souterraine, 50 enregistreurs automatiques ont été installés sur les piézomètres.

Le taux d'optimisation du réseau piézométrique n'a pas évolué soit 73% pour l'année 2018.

En 2018, le nombre de sites de prélèvement passe à 80 permettant ainsi l'atteinte de la cible.

Il est aussi attendu dans le cadre du programme national GIRE, les études sur les états des lieux de la qualité de l'eau par bassin hydrographique, l'état des lieux des ressources en eau des espaces de compétences du Liptako et du Gourma, et l'état des lieux des ressources en eau au

niveau national. Au bilan 2018, les phases préliminaires pour la conduite des études ont démarré.

Pour la collecte des données, la DGRE n'a pas effectué les missions nécessaires du fait des restrictions budgétaires de l'Etat. Cependant, les capacités des unités de collectes et de diffusion de l'information sur l'eau au sein des directions régionales en charge de l'eau ont été renforcées sur la gestion des bases de données hydrologiques à l'aide du logiciel « Hydromet».

❖ Action 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau (TPE : 83,57%).

L'Etat des lieux des ressources en eau réalisé depuis 2001 a révélé la faible connaissance des ressources en eau et l'insuffisance des informations produites à travers les études et la recherche. Ce qui a induit la formulation de cette action pour une meilleure connaissance des potentialités des eaux de surface et souterraines.

Il est attendu dans la présente phase du programme national GIRE, onze (11) résultats qui se déclinent comme suit :

- les grands aquifères du pays sont cartographiés en détail et leurs potentialités hydrauliques sont mieux connues,
- des modèles de gestion des bassins versants sont disponibles ;
- l'état des ressources en eau et de la pollution est établi et publié tous les cinq ans ;
- un schéma général de transfert d'eau entre les régions du pays est formulé en tenant compte de leurs potentialités à long terme ;
- les impacts de la variabilité climatique sur les ressources en eau de surface et souterraines sont mieux connus ;
- des technologies moins consommatrices d'eau sont identifiées pour les différents secteurs de production ;
- des technologies d'amélioration du stockage de l'eau sont identifiées et testées (stockage dans le sol, stockage artificiel) ;
- des mesures anti-gaspillage sont identifiées et promues dans les différents secteurs ;
- les plans de gestion des barrages multi-usages sont optimisés ;
- la promotion des techniques peu consommatrices et des mesures anti- gaspillage est faite vers les publics cibles des différents secteurs ;

- la promotion des universités et centres de recherche nationaux est faite en vue de renforcer leur rôle au sein de ou en relation avec les organismes internationaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, des études ont été initiées, des données du SNIEau ont été valorisées et des activités ont été réalisées en collaboration avec des universités, et des écoles.

En effet, des études thématiques sont en cours de réalisation pour une meilleures connaissances des ressources en eau. Il s'agit de :

- *la modélisation intégrée du complexe Mouhoun supérieur-Sourou dans le contexte des changements climatiques,*
- *la caractérisation et le suivi de la dynamique de dégradation des zones humides (bas-fonds soudano-sahéliens) dans le bassin du Nakanbé ;*
- *l'impact des activités anthropiques sur les ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE Plandi 2 ;*
- *l'appropriation des dispositifs et principes de GIRE par les acteurs dans le bassin du Nakanbé sur le plan socio-anthropologique.*

Aussi, dans l'objectif de promouvoir la recherche, le Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le domaine de l'Eau et d'Assainissement a organisé la 3e édition des journées scientifiques en décembre 2018 sur « **Accès à l'eau et à l'assainissement : systèmes de gestion et continuité du service** ».

En marge de cela, une plateforme de recherche-développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est en cours de mise en place dans l'optique d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de recherche développement dans le domaine l'eau.

❖ **Action 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions (TPE : 73,28%)**

Le Burkina-Faso, connaît un développement d'activités socioéconomiques qui génèrent de la pollution peu contrôlée. De rares activités concrètes sont menées pour protéger les ressources en eau de la pollution et pour restaurer les eaux contaminées. L'action 7 du programme comprenant sept (07) résultats doit permettre de prendre des mesures adéquates pour préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages. Ces résultats se déclinent comme suit :

- les sites principaux de pollution des eaux de surface et souterraines sont connus, caractérisés et suivis en temps réel,
- les zones de pollution des eaux souterraines par des éléments naturels (arsenic) sont connues et leur impact sur la santé publique évalué ;
- des mesures sont prises dans les industries et les sites miniers industriels pour contenir la pollution et traiter les effluents avant rejet dans la nature ;
- des périmètres de protection sont définis d'ici 2020 et 30% d'entre eux sont matérialisés autour des sources d'eau pérennes du pays et des forages à grand débit ;
- les communes définissent et matérialisent des périmètres de protection autour des sites de pompage de leurs AEP ;
- une convention est passée entre les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement sur l'usage des pesticides et intrants agricoles dans les zones irriguées et cotonnières ;
- des ressources en eau alternatives sont identifiées et mises en exploitation dans les cas où la ressource en eau potable n'est plus utilisable.

En 2018, la mise en œuvre des activités a permis :

- la délimitation des bandes de servitude des cours et plan d'eau (barrage Dargo, barrage Yaongo, barrage de Soum, Lac Bam, barrage de Bogre et le barrage de Guitti),
- le contrôle de la qualité de l'eau souterraine autour de trois sites d'orpaillage, qui a relevé des anomalies de teneur en turbidité en arsenic, et en fer dans les communes de Tiéfora, Niankorodougou Niangoloko ;
- l'aménagement ou la protection de quatre (04) sources d'eau dans la province de la Tapoa et de Kéné Dougou ;
- la géolocalisation de sites d'orpaillage de six (06) communes dans les provinces de la Bougouriba et du Nounbiel pour le suivi de la pollution de l'eau.

❖ **Action 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants (TPE :78,24%)**

Cette action vise à engager des actions de lutte contre les causes des dégradations des ressources en eau (eutrophisation des cours et plan d'eau, pollutions, etc.) en vue de réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables.

La mise en œuvre de cette action passe par l'atteinte de quatre résultats :

- des plans d'action contre les plantes envahissantes et le comblement des retenues d'eau sont adoptés et mis en œuvre,
- les berges dégradées des cours et plans d'eau sont identifiées et traitées ;
- les zones affectées de plantes envahissantes sont réduites ;
- un programme de suivi quantitatif du comblement des cours d'eau et des plans d'eau est fonctionnel.

Une stratégie de lutte contre les plantes envahissantes est en cours de mise en œuvre dans l'espace de compétence du Nakanbé. En 2018, dans le barrage de Toécé 10 hectares du Typha ont été détruits. Le dispositif de suivi et de surveillance permanent de la jacinthe d'eau mis en place en 2017 a permis de contenir sa prolifération à 95% au niveau des retenues d'eau de Ouagadougou.

Des actions de destructions communautaires des plantes envahissantes ont été menées et conduites à la libération partielle du lac Tingrela. Des actions ont en plus porté sur des travaux de conservation des eaux et des sols dans les espaces dans les compétences des agences. Des études ont été réalisées dans l'optique d'améliorer les capacités de stockage.

❖ **Action 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau (100%).**

Cette action vise l'accès à l'information à toutes les parties prenantes en vue de participer au processus décisionnel et à la gestion durable de l'eau. Elle vise aussi à établir des liens plus clairs et plus étroits avec les approches de décentralisation, de promotion du développement durable, de lutte contre la pauvreté. La mise en œuvre de cette action se fait à travers l'ensemble des interventions dans le domaine de la GIRE. Sur les quatre résultats attendus pour cette action, le niveau de mise en œuvre est jugé satisfaisant. Il s'agit des résultats ci-après :

- le niveau de reconnaissance de l'importance de la problématique du genre, de la lutte contre la pauvreté et des droits humains est amélioré au niveau institutionnel et au niveau des acteurs et usagers,
- les points d'entrée et les axes d'actions stratégiques pour l'intégration du genre, de la lutte contre la pauvreté et les droits humains sont prises en compte dans le programme GIRE ;
- des outils de planification pour la prise en compte du genre, de la lutte contre la pauvreté et les droits humains sont disponibles ;

- des indicateurs de suivi-évaluation sont disponibles.

Au cours de la mise en place des CLE à l'AEG, un plaidoyer a permis de mobiliser les femmes pour leur implication. Cela a permis la participation de 20 femmes sur 50 participants lors des Assemblées Générales. Quatre (4) femmes ont été responsabilisées dans les bureaux des CLE.

Au niveau de l'AEC, le théâtre forum de sensibilisation des riverains du lac de Tengréla a connu la participation d'environ 350 participants dont cent (100) femmes et les travaux d'extraction des plantes envahissantes, ont mobilisé plus de cinq cents (500) personnes dont environ une centaine de femmes.

❖ Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau (87,87%).

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme national GIRE, la communication est essentielle en vue d'un changement de comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages de l'eau.

Cinq (05) résultats sont attendus pour cette action. Il s'agit des résultats suivants :

- le réseau de parlementaires sur l'eau est soutenu dans les activités de promotion
- des outils de plaidoyer et de changement social sont conçus et diffusés
- les connaissances des différents acteurs et usagers sur la GIRE sont améliorés
- les différents acteurs et usagers se sont appropriés la GIRE
- les différents acteurs et usagers participent à la mise en œuvre de la GIRE

Les activités entreprises dans cette action ont permis de rendre visible les interventions à travers des émissions radiophoniques et télévisuelles (spots, débats, films documentaires, jeux interactifs), la presse écrite et les théâtre-forums.

2. Bilan physique des activités par structure

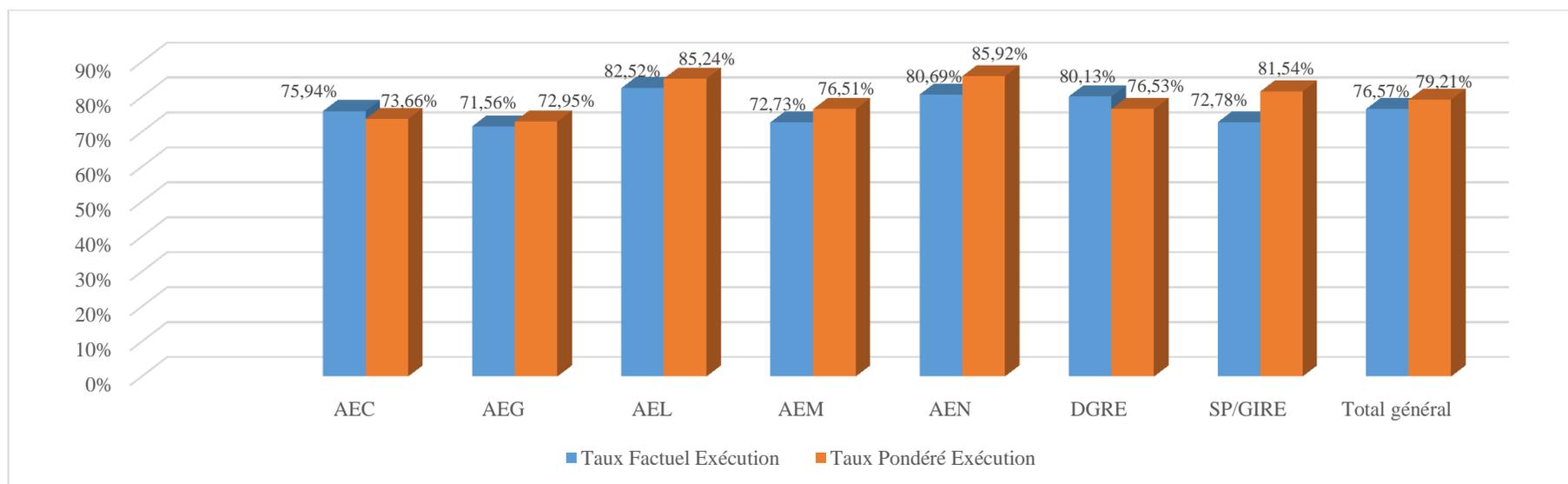
Le tableau 4 ainsi que le graphique 1 synthétisent les données chiffrées sur l'exécution physique des tâches au 31 décembre 2018.

Tableau 4 : Situation d'exécution des activités par structure.

Structure	Nombre de tâches						Taux d'avancement	Taux Pondéré Exécution
	PTB 2018 révisé	PTB 2018 révisé ajusté	Non réalisées	En démarrage	Partiellement réalisées	Réalisées		
AEC	157	133	29	0	3	101	75,94%	73,66%
AEG	111	109	28	1	2	78	71,56%	72,95%
AEL	157	143	21	0	4	118	82,52%	85,24%
AEM	190	176	39	3	6	128	72,73%	76,51%
AEN	115	145	24	0	4	117	80,69%	85,92%
DGRE	156	151	23	2	5	121	80,13%	76,53%
SP/GIRE	127	180	15	0	34	131	72,78%	81,54%
Total général	1 013	1037	179	6	58	794	76,57%	79,21%

Le graphique ci-après illustre les taux d'exécution physique par structure.

Graphique 1 : Taux d'exécution physique par structure



Sur un total de **1037 tâches** inscrites dans le PTB 2018, **794** ont été réalisées. Le taux d'exécution physique pondéré le plus élevé est de **85,92%** pour le l'AEN et le plus faible est de **72,95%** pour l'AEG. Ces taux (TPE et TFE) traduisent un niveau satisfaisant d'exécution des activités.

3. Synthèse des réalisations majeures par structure

Au bilan 2018, les activités majeures réalisées par les structures de mise en œuvre sont présentées comme suit :

❖ Agence de l'Eau des Cascades (AEC)

➤ Recouvrement de la CFE

La mise en œuvre de la stratégie de recouvrement de la CFE établie entre l'agence et ses partenaires a permis l'identification et la sensibilisation de trois (03) nouveaux assujettis sur les textes relatifs à la CFE. Il s'agit de :

- l'entreprise AMOLUX-BAT chargé des travaux d'aménagement d'une plaine dans la commune de Mangodara ;
- deux sociétés de productrices d'eau préemballée que sont DJI NAFAMA et BANFORA DJI.

Au terme de 2018, l'entreprise AMOLUX-BAT s'est acquittée de cette taxe et le processus de recouvrement est en cours pour les deux sociétés productrices d'eau préemballée. Aussi, ces rencontres ont permis d'actualiser la base de données des assujettis à la CFE. A ce jour, l'agence a enregistré un recouvrement de trois millions huit cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze (3 896 875) francs CFA sur une prévision de recette de quatre millions six cent trois mille (4 603 000) francs CFA au titre de l'année 2018, soit un taux de recouvrement de 84,66 %.

➤ Renforcement des capacités des préfets et secrétaires généraux de mairies sur la GIRE

Un atelier de renforcement des capacités des préfets et secrétaires généraux de mairies de l'espace de compétence des Cascades a été organisé sur :

- le cadre juridique, institutionnel et financier de la gestion des ressources en eau ;
- les structures et instruments de gestion des ressources en eau ;
- le processus de mise en œuvre de la GIRE au Burkina Faso ;
- les missions et attributions des Agences de l'Eau des Cascades.

Cet atelier a connu la participation de cinquante-quatre (54) participants dont trois (3) femmes. Cette formation va permettre d'accompagner la mise en œuvre de la GIRE et la stratégie de mobilisation de la CFE.

➤ Construction du siège de l'Agence de l'Eau des Cascades

Dans la poursuite de l'opérationnalisation de l'agence, elle a entrepris la construction de son siège. En effet, un premier protocole sur l'étude architecturale et d'ingénierie a été signé entre la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat des Cascades (DRUH-Cas) et l'agence. Cette étude a permis de :

- reconstituer le projet architectural à partir des éléments disponibles nécessaires à la construction ;
- fournir les devis quantitatifs et estimatifs des matériaux à mettre en œuvre ;
- produire les plans architecturaux des ouvrages à exécuter ;
- évaluer les coûts par composante et globale du projet ;
- fournir les devis descriptifs des différents ouvrages à réaliser ;
- proposer un dossier de consultation des entreprises (dossier d'appel d'offre).

Suite à cela, l'entreprise ENITAF a été recrutée et les travaux de construction sont en phase de finition avec un taux d'exécution de 87%. Le suivi contrôle des travaux, est assuré par la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat des Cascades à travers un protocole.



Photo 1 : Siège de l'Agence de l'Eau des Cascades au 31 Décembre 2018

➤ Promotion d'initiative anti-gaspillage d'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre de son premier Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI), l'agence a conformément à ses missions, accompagné l'AFEC-CLIMA pour la mise en œuvre d'un système de gestion rationnelle des ressources en eau.

Ce protocole a permis de réaliser les activités suivantes :

- la construction d'un système de bassins de lagunage (850 m³) ;
- la construction de canaux et l'installation de tuyauteries ;
- l'achat d'éléments microbiologiques (EM) pour le traitement biologique des eaux usées ;
- l'installation de système de pompage solaire avec une pompe de 20 m³/heure ;
- l'installation de système d'irrigation goutte à goutte ;
- la mise en place d'une clôture grillagée.



Photo 2 : vue de la clôture réalisée



Photo 3 bassins de décantation juxtaposés



Photo 4 caniveaux en réalisation



Photo 5 caniveau en réalisation

➤ Suivi des eaux de surface et souterraines autour des sites d'orpaillage

Dans l'objectif de connaître et de suivre l'évolution de la qualité des eaux souterraines autour de trois sites critiques d'orpaillage de son espace de compétence, l'agence en collaboration avec la direction régionale de l'eau et de l'assainissement des Cascades a effectué des prélèvements d'eau dans des forages et puits dans les communes de Niangoloko, Niankorodougou et Tiéfora.

Au total, huit (8) prélèvements ont été réalisés sur les points d'eau (2 AEPS, 5 forages et 1 puits). Sur chacun des sites, deux (2) prélèvements ont été faits. Le premier pour la détermination des métaux lourds (Cyanure et mercure) et le second pour une analyse physico-chimique (éléments majeurs) et l'arsenic.

Suite aux analyses, il ressort que cinq (5) points d'eau sont conformes aux normes de l'OMS, tandis que les trois (3) autres présentent les anomalies suivantes :

Points d'eau	Communes	Anomalies constatées
AEPS à Fandjora	Tiéfora	Teneur en Arsenic élevée
Forage à Katolo	Niankorodougou	Turbidité et teneur en fer élevées
Puits à Mitieredougou	Niangoloko	Turbidité et teneur en fer élevées

Face aux différentes anomalies constatées, l'agence en collaboration avec la direction régionale de l'eau et de l'assainissement des Cascades ont formulé les recommandations suivantes :

- Faire des analyses complémentaires pour la confirmation des résultats obtenues sur ces trois forages à problème ;
- Faire des analyses auprès des forages environnants de l'AEPS (Teneur en Arsenic élevée) à Fandjora pour évaluer le rayon de contamination de la nappe souterraine
- Fermer en collaboration avec les mairies, les forages à problème d'arsenic si les analyses complémentaires venais a confirmé.
- Voir la possibilité de traiter les forages avec des problèmes de fer ou de turbidité. Au cas échéant, envisager l'abandon de l'ouvrage.

➤ Réduction des zones affectées de plantes envahissantes

Face à la dégradation continue du lac de Tengréla provoquée en grande partie par des activités anthropiques, l'agence a pris l'initiative d'assurer sa protection. Pour cela, elle apporte son

appui financier et technique à tout intervenant pour la réalisation de travaux de préservation afin d'en assurer sa pérennité. Ainsi, l'Association Jeunesse engagée pour le Développement Durable a bénéficié de l'accompagnement de l'agence pour la réalisation des activités d'extraction des plantes envahissantes.

La mise en œuvre des activités s'est faite à travers un théâtre forum qui a mobilisé les forces vives du village de Tengréla pour l'extraction des plantes envahissantes.

Le théâtre forum de sensibilisation des riverains du lac de Tengréla tenu à Tengréla a connu la participation de plus de 500 participants avec plus de deux cents (200) femmes et jeunes filles. Il faudrait aussi noter la participation des services régionaux en charge du développement durable et du tourisme.

Les travaux d'extraction des plantes envahissantes, ont mobilisé plus de cinq cents participants dont plus de deux cents (200) femmes.



Photo 6 : Cérémonie de Lancement des travaux d'extraction



Photo 7 : Matériels pour l'extraction des plantes envahissantes



Photo 8 : travaux d'extraction des plantes envahissantes

➤ Organisation des séances de théâtre-forum sur la GIRE

L'agence a organisé un théâtre forum dans le village de Karfiguéla. Le théâtre a permis de sensibiliser les riverains (450 usagers, dont environ 250 femmes) sur la gestion de la ressource en eau, les bonnes pratiques en vue de susciter leur adhésion aux différentes activités de protection du cours d'eau.



Photo 9 : Théâtre forum de sensibilisation des riverains de la Comoé à Karfiguéla



Photo 10 : Ateliers de validations des rapports Diagnostics conjoints des CLE Comoé 1 et Irringou

➤ Délimitation de la bande de servitude du barrage de Moussodougou

Le barrage de la Comoé à Moussodougou, l'un des plus importants de la région des Cascades est également confronté à l'occupation anarchique des berges exposant celui-ci à l'ensablement et à la pollution... Pour faire face à cette situation, l'agence a réalisé des travaux de délimitation et de matérialisation de la bande de servitude du barrage. Lesdits travaux se sont déroulés de façon participative et ont permis de :

- délimiter et matérialiser la bande de servitude du barrage ;
- confectionner et poser des panneaux d'information et de sensibilisation le long du barrage.

Les travaux ont permis de déterminer les limites du plan d'eau en période de crue et l'implantation de balises en respectant la bande de servitudes du plan d'eau. Ces balises sont au nombre de deux cents (200) et équidistant de cent (100) mètres sur un linéaire de dix (10) km sur chacune des rives du barrage.



Photo 11 : Balise de protection du barrage de Moussodougou

En ce qui concerne les panneaux, elles sont posées dans la même bande et portent des messages d'information et de sensibilisation sur le respect de la bande.



Photo 12 : Panneaux de sensibilisation implantés sur la bande de servitude du barrage de Moussodougou

Toutes ces actions ont été accompagnées d'informations, éducation et Communication notamment par la tenue d'un atelier de sensibilisation et d'information des différents acteurs et d'un théâtre forum sur les enjeux de la protection du barrage.



Photo 13 : Prestation théâtrale de la troupe groupe culture de Banfora

Ce qui a permis d'avoir l'adhésion de la population afin de faciliter les travaux de la délimitation et matérialisation de la bande de servitude du barrage.

❖ Agence de l'Eau du Gourma

➤ Appui au fonctionnement des services police de l'eau

Cinq (05) protocoles ont été établis avec les services polices de l'eau des directions régionales de l'eau et de l'assainissement couvertes dans l'EC à savoir le Sahel, le Centre-Est, l'Est, le Centre-Nord et le Plateau Central pour le financement des activités suivantes :

- *tenir des rencontres avec les autorités dans les provinces couvertes par l'AEG,*
- *veiller au respect des bandes de servitude des cours et retenues d'eau ;*
- *contrôler les unités de production d'eau brute et préemballée destinées à la consommation humaine.*

Sur les cinq protocoles prévus, tous ont été signés, les ressources mis à la disposition des services concernés.

➤ Recouvrement de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE)

L'année 2018 a été principalement marquée par trois (03) tâches entrant dans l'amélioration du recouvrement de la CFE :

- **Sensibilisation des assujettis**

Deux sorties effectuées ont permis d'échanger avec les assujettis non en règle du paiement de la taxe. Elles ont permis de rencontrer les responsables de huit (08) sociétés assujetties dont six (06) producteurs d'eau potable et deux (02) entreprises de BTP. Ces échanges ont abouti à une hausse des déclarations et à des négociations de rééchelonnement des arriérés assez importants.

- **Recensement et relance des assujettis**

Tout au long de l'année, le recensement des assujettis a été fait à travers la revue des marchés publics et les alertes du réseau de surveillance. Ainsi, trois (03) sociétés de production d'eau ont été identifiées et répertoriées.

Par ailleurs, deux (02) sociétés de production d'eau potable à des fins économiques à Fada ont fermé et une autre connaît des difficultés suite à la panne de ces équipements.

Pour ce qui est de la relance des assujettis, elle s'est faite par appels téléphoniques et par courriers. Ainsi, l'agence comptable appuyée par le Comité de Bassin a transmis des correspondances aux sociétés concernées. Ces correspondances rappelaient à ces assujettis leurs obligations vis-à-vis de la taxe et les invitaient à se conformer à la réglementation sous peine de sanctions.

- Recouvrement de la CFE

Au cours de l'année 2018, le montant recouvré s'élevait à trois millions quatre cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt (3 439 380) FCFA. Au regard des prévisions de recouvrement de trois millions (3 000 000) FCFA, le taux de recouvrement est de 114,64% en 2018. Les versements pour ces déclarations n'ont pas toujours suivi les règles car certaines sommes ont été versées dans les régies communales.

➤ Mise en place des CLE

Le processus de mise en place des CLE entrepris en 2017 a été achevé. Ainsi, en 2018, les étapes de la mobilisation des acteurs, de la tenue des Assemblées Générales Constitutives et des cérémonies d'installation des CLE Dyamon'Siiga et Tapoa Gnima ont été réalisées.

En plus, le processus de mise en place du CLE Sirba Singr'Jienu financé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a été achevé.

En somme, trois CLE ont été mis en place en 2018 ; ce qui porte le nombre de CLE de l'AEG à quatre (04).



Photo 14 : Membres du bureau du Comité Local de l'Eau Dyamon'Siiga



Photo 15 : Membres du bureau du Comité Local de l'Eau Tapoa Gnima



Photo 16 : Présidium de la cérémonie d'installation du bureau du Comité Local de l'Eau Sirba Singr'Jienu



Photo 17 : Membres du bureau du Comité Local de l'Eau Sirba Singr'Jienu

➤ Aménagement des sources d'eau

.au cours de l'année 2018 L'AEG à identifiés un certain nombre de source d'eau aménageables. Pour une première phase 3 sources ont été aménagés dans la province de la Tapoa.

Il s'agit d'une source dans la commune de Tambaga (Tambaga) et de deux (02) sources dans la commune de Tansarga (Poundougou). Deux sources d'eau ont été aménagés avec un réservoir à filtre et une avec un réservoir de stockage.

L'objectif de ces aménagements était de pérenniser ces sources et de faciliter l'accès aux populations.



Photo 18 : Exemple de source aménagée avec réservoir de stockage

➤ Délimitation des périmètres de protection des barrages de Dargo et de Yaongo

Les barrages de Dargo et de Yaongo, de capacités respectives de 860 000 m³ et de 1 895 000 m³ situés dans la commune de Dargo à 35 km de Boulsa, ont été mis en service respectivement en 1965 et 2000. Ils sont principalement à vocation agricole avec des usages connexes tels que le pastoralisme et la petite pêche.

Ces ouvrages, bénéfiques aux populations riveraines, subissent d'énormes pressions anthropiques et/ou naturelles qui sont entre autres l'ensablement, la pollution, l'occupation anarchique des berges par les exploitants et les populations riveraines, etc.

Face à ces phénomènes de dégradations de plus en plus accentués par les effets anthropiques et/ou naturels, il s'avère indispensable que des stratégies et actions concrètes et durables soient mises en place autour de ces retenues.

En effet, des actions de sensibilisation et de protection telles que le reboisement et les cordons pierreux ont été jadis réalisées. Ainsi, pour consolider ces acquis et marquer la limite de la bande de servitude des berges de ces barrages afin de dissuader d'éventuelles activités anthropiques, la délimitation de la bande de servitude de ces ouvrages a été réalisée.

Pour ce faire, cinq (05) kilomètres de la bande de servitude des berges du barrage de Dargo et douze (12) kilomètres de celle du barrage de Yaongo ont été délimités et balisés.



Photo 19 : Balise de délimitation de la bande de servitude



Photo 20 : Panneau de sensibilisation implanté dans la bande de servitude délimitée

➤ Reboisement des berges

Dans le cadre de la protection des berges du barrage de Dargo par la restauration du couvert végétal, un reboisement a été réalisé. Pour mener à bien cette activité, une rencontre de cadrage a été tenue avec la mairie et le service départemental de l'environnement sur la méthodologie de travail et les objectifs afin de parvenir à des résultats tangibles. Au cours de cette campagne de reboisement, neuf mille quatre cents (9 400) plants ont été mis en terre dont mille cinq cents (1 500) fruitiers, neuf cents (900) non fruitiers et sept mille (7 000) épineux formant ainsi la haie vive qui s'étend sur une distance de trois (03) kilomètres.



Photo 21 : Vue des plants mis en terre l'Eau

➤ Mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'eau dans la région de l'Est du Burkina Faso

En 2018, le projet Faso Koom a financé la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'eau dans trois communes à savoir Fada N'Gourma, Diapangou et Diabo. Cinq (05) structures ont participé à sa mise en œuvre. Ce sont : l'AEG, la DREA/Est, l'ONG REGIS-ER, Initiative Eau et AKVO Ce projet est une phase pilote dont l'objectif global était de « contribuer à la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'eau dans la région de l'Est » ; afin de fournir une base de données valide pour évaluer la qualité de l'eau à travers une mesure régulière de trois cent trente-sept (337) points et plans d'eau.

Les paramètres suivants ont été mesurés : PH, conductivité, turbidité, température, nitrites/nitrates, métaux lourds (Arsenic) et E-Coli. Les données qualitatives sont facilement accessibles sur le site web de la plateforme AKVOFLOW. Elles peuvent être également visualiser sur des cartes interactives à l'aide de AKVOLUMEN. Mais l'accès en ligne se fait moyennant un code.



Photo 22 : Test de l'arsenic



Photo 23 : Vue du dispositif de suivi de la qualité de l'eau

❖ Agence de l'Eau du Liptako (AEL)

➤ Appui au fonctionnement des services police de l'eau

L'activité programmée pour cette action est d'appuyer les Services Police de l'Eau pour la mise en œuvre de leur programme d'activités à hauteur de seize millions (16 000 000) FCFA. Sa mise en œuvre a été faite à travers les échanges et l'élaboration de protocoles entre l'agence de et les directions régionales de l'eau et de l'assainissement du Sahel, du Centre-Nord et de l'Est.

Au terme des échanges, des protocoles d'accord ont été établis et mis en œuvre.

➤ Recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE)

Une identification et une sensibilisation des assujettis à la CFE ont été faites. Une collecte de données de prélèvement d'eau brute de certaines entreprises travaillant dans le cadre du programme d'urgence pour le Sahel notamment JOC-ER et EOF, ENG, Groupement GTB, Groupement HBR, SOGEA SATOM, pour la réhabilitation du dalot de Yalgo a été réalisée. Des concertations ont également été menées avec Komet dans le cadre de l'utilisation des eaux de la retenue de Yalgo. En termes de recouvrement, un montant de 5 114 293 FCFA a été recouvré sur une prévision de 200 000 000 FCFA, soit 2,56% par rapport à la prévision.

➤ la mise en place des CLE

L'agence a prévu de mettre en place sept (07) comités locaux de l'eau en 2018. Trois de ces CLE (Béli aval sud, Gorouol médian, Faga médian nord) avaient leurs rapports de diagnostic conjoint validés en 2017.

Au bilan 2018, l'agence a finalisé la mise en place de deux des CLE entamés en 2017 Gorouol médian et le CLE Béli aval sud et validé les rapports de diagnostic conjoint de quatre CLE (Faga Aval Nord Est, Dargol Amont Nord, Faga Amont Sud Centre, Faga Médian Centre) entamés en 2018. Quant aux rapports de diagnostic conjoint des sous bassins de la Faga amont sud centre et de la Faga médian centre, les documents provisoires sont en attente de validation.

➤ Organisation des jeux interactifs dans les radios communautaires

Pour l'organisation des jeux interactifs, trois radios communautaires ont été identifiées. Il s'agit de la radio Baasnéré de Tougouri, la radio Nayiné de Boulsa et la radio Zama de Kaya. L'objectif visé était d'informer et de sensibiliser les usagers de l'eau en vue d'un changement de comportement en faveur de la GIRE. Pour ce faire, une pièce théâtrale radiophonique portant sur la gestion des ressources en eau a été diffusée. Suite à ces diffusions, les séances de jeux ont été organisées. Ces activités ont connu la participation de plus de trois cents (300) auditeurs. Cette importante participation et le déplacement de certains acteurs dans les locaux des radios témoignent de l'intérêt porté à la GIRE.

➤ Organisation de théâtre-forum

Des séances théâtres-fora ont été organisées et tenues dans les communes de Yalgo, Tougouri, Pissila, Zèguèdèguin, Pensa et Dablo sur la problématique GIRE. On note plus de cent participants au théâtre-forum pour chaque localité.



Mobilisation à Zèguèdèguin



Mobilisation à Pissila



Mobilisation à Dablo



Mobilisation à Pensa



Mobilisation à Tougouri



Mobilisation à Yalgo

Photo 24 : Quelques images de la mobilisation des acteurs

➤ Réalisation des activités des CLE et associations

Au titre de l'exercice 2018, l'appui technique et financier apporté au CLE Lilgouri basé à Gaïk N'Gota et à l'association A MAGTI DOMBRE a permis la réalisation des digues filtrantes, une clôture grillagée de 03 hectares, le reboisement, les traitements de ravines et les cordons pierreux. Ainsi, la clôture grillagée permettra de protéger les plants dont l'entretien et le suivi sont assurés par des propriétaires terriens.



Photo : 1 Reboisement protégé avec une clôture grillagée et une haie vive

- [Elaboration du plan de communication de l'Agence de l'Eau 2018-2020](#)

L'agence a élaboré son plan de communication 2018-2020 en tenant compte des orientations du PNGIRE. Le plan comporte deux volets à savoir la communication institutionnelle qui vise l'amélioration de la visibilité de l'agence dans son espace et la communication pour le changement de comportement qui vise un changement global des populations en faveur de la protection et de la gestion rationnelle des ressources en eau. Il propose des activités de communication utilisant les différents canaux et supports de communication et s'adaptant au contexte socio-culturel de l'EC. La mise en œuvre de ce plan permettra une meilleure mobilisation et implication des parties prenantes pour faire de la GIRE une réalité dans l'espace de compétence.

❖ **Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM)**

- [Appui au fonctionnement des services police de l'eau](#)

Des rencontres avec quatre services polices de l'eau ont permis d'échanger sur les indicateurs du cadre de performance du PNGIRE dans lesquels les activités des services police de l'eau devront s'insérer. Les activités qui ont été retenues sont encadrées par un protocole dont le

montant prévisionnel est de vingt-quatre millions neuf cent soixante un mille huit cents **(24.961.800)** de francs CFA.

➤ Contribution Financière en matière d'Eau (CFE)

Dans le cadre de l'amélioration du recouvrement de la CFE, des missions ciblées auprès des contribuables ont été réalisées. Il s'agit du recouvrement auprès des sociétés minières Nantou Mining, Rox Gold, Ampella Mining, Houndé Gold ; des sociétés industrielles SN CITEC, SOFITEX, DAFANI et des producteurs d'eau potable des régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins et du Centre Ouest. Les recettes recouvrées au titre de l'année 2018 s'élève à trois cent cinquante-deux millions (352 000 000) F CFA pour une prévision de deux cent millions (200 000 000) F CFA soit un taux de recouvrement de 176 %.

Suite aux difficultés rencontrées surtout auprès des contribuables miniers, dans le recouvrement de la CFE, le Conseil d'Administration de l'agence, lors de la session du 04 mai 2018 a recommandé d'entreprendre toutes les procédures pour le recouvrement de la CFE y compris la voie contentieuse. La même recommandation a été prise par les membres du comité de revue du PNGIRE en juillet. Des actions ont ainsi été entreprises auprès de l'Agence Judiciaire du Trésor (AJT) pour amorcer le contentieux. Des missions d'identification du conseil et de suivi du dossier ont été également effectuées dans la perspective de la conduite du contentieux.

➤ Participation et appui à l'organisation de la session ordinaire 2018 du Comité Transfrontalier de Gestion des eaux du Sourou (CTGS)

La 3^e session ordinaire 2018 de l'Assemblée Générale du Comité Transfrontalier de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Bassin du Sourou (CTGS) a connu l'appui et la participation de l'agence. Tenue à Bamako au Mali, les 24 et 25 septembre 2018, elle a connu la participation de 28 membres sur 30. Elle a permis de formuler des recommandations et suggestions : (i) proposer une rencontre de concertations entre les deux pays pour discuter sur les problématiques liées à la pêche ; (ii) faire le bilan de la mise en œuvre des recommandations des assemblées générales ; (iii) travailler à renforcer le niveau d'information sur l'ensemble du bassin ; (iv) prendre les mesures nécessaires pour l'opérationnalisation du plan d'action en 2019.

➤ Poursuite du balisage des berges du fleuve Sourou

La délimitation et la matérialisation de la bande de servitude du fleuve au moyen de balises ont débuté en 2017 et se sont achevées au cours du premier trimestre 2018. Au total, 21 balises supplémentaires en plus des 80 en 2017 ont été réalisées pour délimiter la bande de servitude du fleuve Sourou sur une distance de plus de 15 Km. Lesdites balises ont été réceptionnées en présence du partenaire du CPP, des membres du CLE Sourou 2, des autorités locales de la commune de Sono et de l'agence.



Photo 25 : balise de délimitation des berges du fleuve Sourou

➤ Mise en place des CLE

En 2018, l'agence a poursuivi la mise en place du CLE Kou 2 et entamé le processus de mise en place du CLE Vouhoun 6.

- Poursuite du processus de mise en place du CLE Kou 2 ou CLE Djenkoa

La mise en place du CLE Djenkoa financé par FASO KOOM dont le processus a démarré en 2017 est a été poursuivi en 2018. La poursuite de cette activité a consisté à la validation du diagnostic conjoint élaboré en 2017, à la sensibilisation des acteurs locaux dans les différentes communes de l'espace du CLE, à l'installation officielle et à la formation des membres du CLE.

- Mise en place du CLE Vouhoun 6

Le CLE Vouhoun 6 appartient à l'espace du SAGE prioritaire Samendeni-Sourou. Le processus de mise en place de ce CLE a été conduit jusqu'à l'élaboration et la validation du document du diagnostic conjoint. Suite aux difficultés administratifs rencontrées par l'agence,

le reste du processus (la mobilisation des acteurs, la tenue de l'assemblée générale du CLE, l'élaboration des textes du CLE et l'installation officielle des membres du CLE) a été reporté pour l'année 2019.

➤ Suivi de la qualité de l'eau à Poura

Suite aux constats de teneur en arsenic anormaux dans les eaux de forages et de puits dans la commune de Poura lors d'une étude menée en 2015, des recommandations ont été formulées, notamment la poursuite des investigations sur les sites dont la qualité est hors norme et l'analyse des points d'eau de Fara et de Boromo pour cerner l'étendue du problème.

Ainsi, une analyse physico chimique de prélèvements d'eau de cent soixante (160) ouvrages hydrauliques dont cent vingt-cinq (125) forages, dix-sept (17) puits modernes et traditionnels a été faite en 2018. Il ressort de cette analyse que sur les 160 ouvrages hydrauliques analysés 40 ont un taux d'arsenic hors normes.

➤ Délimitation de la bande de servitude du barrage de Soum

L'occupation anarchique des berges du barrage de Soum à des fins agricoles l'expose aux phénomènes de pollution et d'ensablement. La délimitation des berges de ce barrage situé dans la commune de Nanoro est un moyen de lutte contre l'ensablement. A cet effet, soixante-dix (70) balises ont été réalisées et implantées sur 7 km en 2017 et 150 balises sur une distance de 15 km en 2018.

➤ Protection de la mare aux crocodiles sacrés de Sabou

Après une visite concluante des réalisations faites par l'association wend kuni des personnes handicapées à travers le protocole de financement de 2016, un soutien financier lui a été accordé en 2018.

Ainsi, l'association a conduit des activités de sensibilisation et de reboisement. Au total mille trois cents (1300) plants ont été mis en terre dont deux cent cinquante (250) manguiers, cinquante (50) Tangelo, 1000 Acacia nilotica.

❖ Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN)

➤ Appui au fonctionnement des services police de l'eau

L'agence compte sept (7) services Police de l'Eau sur son espace de compétence. Pour accompagner ces services dans la réalisation de leurs missions, un atelier de bilan et de

programmation a été organisé à leur endroit. Il s'est agi, au cours de cet atelier de faire le bilan des activités des services opérationnels en 2017, de partager leurs expériences avec les services police de l'eau nouvellement installés et de procéder à la programmation des activités pour l'année 2018.

Au total, une subvention de **34 414 300** francs CFA a été dégagée pour financer les activités programmées à travers des protocoles. Sur sept (07) protocoles, six (06) ont été signés.

➤ **Recouvrement de la CFE**

Des missions de recouvrement de la CFE ont été effectuées pour rencontrer les contribuables afin d'échanger avec eux et de procéder à son recouvrement. Sur une prévision de recouvrement de deux cents millions (**200 000 000**) FCFA, cent soixante millions dix-sept mille quatre cent soixante-neuf (**160 017 469**) FCFA a été recouvré au titre de l'année 2018 ; soit un taux de recouvrement de **80,01%**. Ce taux de recouvrement s'explique par la réticence de tous les gros contribuables à la taxe, notamment les sociétés minières qui ont entrepris des démarches tous azimuts pour se soustraire aux lois en vigueur.

➤ **Allocation de la ressource en eau du barrage de Loumbila**

Réalisé en 1947, le barrage de Loumbila dont le volume était de quarante-deux millions (42 000 000) de m³, avait pour vocation l'approvisionnement en eau potable de la ville de Ouagadougou. Aujourd'hui, en plus des besoins en eau potable, ce barrage est devenu un ouvrage à multiples usages (maraîchage, élevage, pisciculture, sylviculture, éco-tourisme, Bâtiments et Travaux Publics, etc.). Cela engendre une pression qui contribue à amenuiser les ressources en eau du barrage. En 2017, la mauvaise pluviométrie a entraîné un taux de remplissage très faible ce qui n'a pas permis un bon remplissage du barrage. Conséquence, en mars 2018 déjà le niveau remplissage constaté était de 14% avec un risque élevé d'assèchement.

Vue l'importance de ce barrage pour l'approvisionnement en eau potable (AEP) de la ville de Ouaga et la zone industrielle de Kossodo, des rencontres d'échanges et de réflexion avec les différents acteurs ont initié sur l'enjeu lié à la satisfaction des besoins prioritaires.

L'atelier a regroupé plus de soixante (60) participants venus des Régions du Centre et du Plateau Central (Services techniques et usagers). Les échanges ont permis la prise de deux arrêtés par Madame le Gouverneur de la Région du Plateau Central. Le premier, porte sur la suspension de tout prélèvement d'eau du barrage par les entreprises des Bâtiments et Travaux

Publics (BTP) jusqu'à nouvel ordre. Le second arrêté interdit aux maraichers de démarrer de nouveaux cycles de production.

L'atelier a permis d'éviter l'assèchement du barrage de Loumbila qui aurait eu des conséquences sociales, économiques et écologiques catastrophiques.

➤ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du Nakanbé : Validation des scénarii de développement

Dans le cadre de l'élaboration du SDAGE du Nakanbé, le bureau d'études IN'TIME Experts (ITExperts) a été recruté par un appel d'offre en 2017. Les activités d'élaboration du SDAGE en 2018 ont consisté à :

- la finalisation du document des scénarii et options de développement. Ce document a été soumis les 13 et 14 juin 2018 au comité de bassin lors de sa session ordinaire qui l'a adopté ;
- l'élaboration du parti aménagement du SDAGE accompagné de la cartographie et du rapport d'Evaluation Environnemental et Stratégique (EES). Ces documents ont été soumis au comité de bassin qui les a tous adoptés en session extraordinaire des 22 et 23 novembre 2018 ;
- la soumission au Commission Technique d'Evaluation Environnementale (COTEVE) du BUNEE du rapport de l'EES (Bureau National des Evaluations Environnementales) qui l'a validé le 28/12/2018 ;

En perspective, le projet de SDAGE sera soumis pour examen, amendement et adoption au Conseil National de l'Eau (CNEau) et à la Commission Nationale d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (CNADDT) courant janvier 2019 avant sa transmission au conseil des ministres pour adoption.

➤ Dynamisation des Comités Locaux de l'Eau

Au cours de l'année 2018, quatre (04) Comités Locaux de l'Eau (CLE) ont été restructurés au regard des difficultés de fonctionnement rencontrés. Le choix a été porté sur les CLE Nakanbé Bomboré, Ziga Amont Est, Bagré Aval Est et Massili. La méthodologie suivie a consisté d'abord en un diagnostic du fonctionnement de chaque CLE au moyen de guide d'enquêtes soumis à un échantillon de membres de leur Assemblée Générale. Ce diagnostic a ensuite été restitué au bureau exécutif de chaque CLE, suivi de la tenue d'une AG extraordinaire et du ciblage de nouveaux acteurs.

A l'issue de l'activité de dynamisation des CLE, on note :

- le renouvellement des bureaux exécutifs des quatre (04) CLE susmentionnés ;
- la création de cellules de programmation, d'animation et de suivi des activités pour chaque CLE ;
- la création de cellules de contrôle pour chaque CLE ;
- la formation des membres des AG de l'assemble des CLE.

➤ Contribuer à la réparation des barrages dégradés

Les travaux de réparation des barrages de Toécé et de Guiba dans la province du Zoundwéogo estimés à 70% en 2017 se sont poursuivis en 2018. Ces travaux ont consisté à :

- traiter l'effondrement du talus aval de la digue ;
- remblayer et reprofiler la crête de la digue ;
- reconstruire des perrés maçonnés à l'amont de la digue par endroit.

A cet effet deux conventions de subvention ont été signées :

- La première d'un montant de quarante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-dix (44 998 270) Francs CFA avec la DREA-N pour le financement de l'achèvement des travaux du barrage de Toécé ;
- La seconde de quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt mille (42 480 000) avec la Direction Générale des Infrastructures (DGIH) pour la réalisation des études techniques du barrage de Guiba.

➤ Appui au fonctionnement du dispositif permanent de suivi et de surveillance autour des barrages et cours d'eau de Ouagadougou

A la suite de l'opération de destruction de la jacinthe d'eau effectuée en 2016 dans les retenues d'eau n°2 et 3 de Ouagadougou, un dispositif permanent de suivi et de surveillance a été mis en place en 2017. Composé de la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (DGAEN), du CLE Massili et des pêcheurs desdites retenues, ce dispositif a permis de maîtriser la prolifération de la jacinthe à 95% au niveau des retenues d'eau de Ouagadougou.

Au vu des résultats engrangés, une subvention de 10 000 000 FCFA a été accordée au CLE Massili pour les travaux du dispositif en 2018. Cette subvention a permis de réaliser :

- la surveillance et le suivi permanent de la jacinthe d'eau pour éviter toutes formes d'apparition au niveau des retenues d'eau N°2 et 3 ainsi que leurs canaux d'alimentation et cours d'eau de Ouagadougou ;
- l'arrachage et l'enlèvement de la jacinthe d'eau dans les retenues d'eau N°2 et 3 ainsi que leurs canaux d'alimentation et cours d'eau de Ouagadougou ;
- le ramassage et le transport de la jacinthe d'eau enlevée dans les plans d'eau ;
- la supervision et le suivi des travaux par le comité local de l'eau.



Photo 26 : les pêcheurs arrachant la jacinthe dans le canal et illustration de son état avant et après les travaux

❖ Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE)

➤ Suivi des activités des services police de l'eau

Tous les services police de l'eau ont mené des activités sur le terrain même si la plupart des services (10) était à leur première année d'activité. Ainsi, tous les différents SPE ont effectué des sorties sur le terrain. Ces sorties ont consisté à :

- contrôler les producteurs d'eau préemballée destinées à être utilisé comme eau de boisson ;
- sensibiliser et informer les usagers sur la police de l'eau et sur la gestion et l'exploitation des bandes de servitude ;
- contrôler les prélèvements d'eau dans les cours d'eau et retenue d'eau ;
- contrôler les rejets des déchets et des risques potentiels des ressources en eau ;
- constater la pollution des ressources en eau ;
- contrôler le respect des bandes de servitude ;
- identifier, recenser et contrôler les IOTA ;
- effectuer l'analyse des eaux.

➤ [Elaboration des textes complémentaires de la CFE](#)

Il s'agit de la poursuite de la concertation sur le volet agro-sylvo-pastoral et la réalisation de l'étude sur le volet pollueur-payeur de la CFE. Treize ateliers de concertations ont été tenus avec les usagers dans toutes les régions du Burkina Faso. Les différents taux retenus par région ont été compilés dans un rapport qui sera présenté lors d'un atelier à Ouagadougou avec les acteurs du monde rural afin de trouver des taux consensuels sur la taxe.

La rencontre de validation de l'étude sur le volet pollueur payeur a eu lieu le 24 décembre 2018 et le rapport de l'étude est disponible. Cependant, des concertations seront organisées en 2019 avec les industrielles afin d'échanger sur les taux de l'étude et trouver des taux consensuels qui seront appliqués.

➤ [Relance des activités du Comité Technique Conjoint GIRE](#)

Dans le cadre du développement de la coopération bilatérale, le Burkina Faso à travers la DGRE a coorganisé et participé à la session sous régional du CTC-GIRE Mali Burkina tenue dans le mois de septembre 2018. Elle s'est déroulée à Bamako au Mali. Elle a permis d'apprécier les résultats de l'évaluation de l'état de mise en œuvre des actions prioritaires définies dans la feuille de route du CTC-GIRE Mali-Burkina. Des réflexions ont été également menées sur la mise en place d'un mécanisme de financement des actions prioritaires de cette feuille de route, dans une logique de partenariat entre les deux Etats. Aussi, la DGRE a participé aux différentes sessions des autorités de bassins (ABN, ABV et ABCBT).

➤ [Elaboration des bulletins et notes d'information hydrologiques](#)

Il s'agit de donner la situation hydrologique nationale par l'élaboration de communications orale, de notes et de bulletins hydrologiques. Pour 2018, quinze (15) notes ont été élaborées durant la période de Juin à Octobre couvrant toute la saison des pluies et douze (12) bulletins Hydrologiques sur toute l'année.

➤ Installation des équipements modernes pour le réseau piézométrique

Dans le cadre de la modernisation du réseau piézométrique, des enregistreurs automatiques de niveau piézométrique ont été acquis en 2017. En 2018, les agents de la DGRE et des UCDIEau ont été formés pour l'utilisation et l'installation des enregistreurs automatiques. Tous les enregistreurs ont été installés en collaboration avec les UCDIEau.

➤ Tenue des rencontres de bilan et de programmation des brigades hydrologiques

Afin d'établir un bilan du suivi des différents réseaux d'observation (hydrométrique, piézométrique, qualité de l'eau), de dégager et de capitaliser les forces et les faiblesses du dispositif actuel en vue d'apporter les ajustements nécessaires à un meilleur suivi de la ressource ainsi qu'à une meilleure diffusion de l'information sur l'eau, la rencontre de concertation périodique entre les structures en charge de ces activités s'est tenue cette année 2018 et a permis de manière générale de faire le bilan 2018 et la programmation 2019 des activités de suivi des ressources en eau et des usages.

Particulièrement, la rencontre bilan et programmation a permis de ressortir les faiblesses du système de suivi des ressources en eau et aussi faire des propositions et suggestions pour son amélioration.

➤ Mesure de débit pour les étiages dans le cadre du projet SAP/IC

Cette activité entre dans le cadre de l'appui au renforcement des capacités des partenaires et autres acteurs dans le suivi météorologique, climatologique et hydrologique des systèmes d'alerte précoce au Burkina Faso. Financées par le projet SAP/IC, ces missions de suivi et d'évaluation annuelle des débits ont été menées conjointement avec les Directions de l'Eau et de l'Assainissement de la Boucle du Mouhoun, des Haut Bassins, du Centre-Est et du Nord. Elles ont été l'occasion d'effectuer des formations théoriques et pratiques sur l'utilisation de l'ADCP pour des mesures de débit à l'endroit de nouveaux agents du service.

Au total huit (8) missions de mesures de débit et une (1) mission de supervision ont été réalisées sur les stations hydrométriques suivantes : Ténado, Manimenso, Lery, Poura, Boromo et Nwokuy, Fourkoura, Diarabakoko, Ouessa, Dan et Battié, Sanogo, Komtoéga, Bagré Aval et Ziou, Niessega, Rambo, Gonsé, Bissiga et Tampelega. Les résultats sont consignés dans les différents rapports qui avaient été produits après chaque mission.



Photo 27 : mesure des débits à l'ADCP

➤ **Elaboration du document de synthèse de suivi des ressources en eau**

La synthèse annuelle du suivi des ressources en eau est un document qui permet d'apprécier et de fournir aux utilisateurs des informations sur les cours d'eau (Débits) et barrages (Volume) représentatifs de 1955 à nos jours. Ce document fournit également des informations sur l'évolution du niveau de la nappe de 1987 à nos jours. Ce qui permet de montrer en des points représentatifs des informations sur la qualité des eaux sur toute l'étendue du territoire en hautes et basses eaux.

➤ **Appui au Cadre Permanent de Concertation sur la recherche dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement (CPCR-Eau)**

Le Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement (CPCR'Eau) composé de démembrements de l'Etat et de personnes morales sous l'égide du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement a été créé en 2005. C'est une association soutenue par le Ministère et dont les activités sont encadrées par la DGRE et qui a pour mission de promouvoir la concertation entre les structures de recherche et les organisations bénéficiaires des résultats de la recherche sur l'eau et l'assainissement.

En 2018, le CPCR'Eau a tenu avec succès en décembre et sous le haut patronage du Ministre de l'Eau et de l'Assainissement les journées scientifiques.

➤ **Attribution d'agrément techniques**

Le ministère en charge de l'eau et de l'assainissement a instauré depuis 2008, en collaboration avec les acteurs concernés, des agréments techniques dans les domaines de

l'approvisionnement en eau potable, des barrages, des aménagements hydro-agricoles et de l'assainissement.

C'est dans ce cadre que la commission d'attribution des agréments techniques a tenue six (06) sessions au court de l'année 2018. Deux cent soixante-dix (270) dossiers ont été analysés et quarante-neuf (49) arrêtés signés.

➤ Collectes des documents et fiches techniques en vue de leur numérisation

Pour améliorer le centre de documentation et honorer les demandes des usagers, la DEIE a entrepris en 2018 de collecter les documents et les fiches techniques sur les ouvrages hydrauliques. Les documents retrouvés nous permettrons de renseigner les informations techniques sur les retenues d'eau tant recherchées par les étudiants, les chercheurs et autres bureaux d'études. Au total cette année, 1303 documents ont été collectés dans les différentes régions et agences de l'eau et 1207 ont pu être numérisés.

❖ Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP/GIRE)

➤ Elaboration des rapports bilan du PTB 2017 et la programmation du PTB 2018

Cette activité a consisté à l'élaboration du bilan d'exécution physique et financière de la mise en œuvre du PNGIRE durant l'année 2017 et la planification des activités 2018. La démarche adoptée pour l'établissement du bilan et la programmation des activités a été la suivante :

- ✓ l'envoi des canevas (bilan, programmation, plan de passation des marchés) afin de recueillir auprès des structures de mise en œuvre les données nécessaires,
- ✓ l'organisation d'une séance de travail dans les structures d'exécution ;
- ✓ la consolidation des données collectées ;
- ✓ la validation des données consolidées avec l'ensemble des structures ;
- ✓ la rédaction des documents à soumettre au comité de revue.

➤ Organisation et tenue du comité d'orientation

La première session du comité d'orientation du Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PNGIRE) de l'année 2018 s'est tenue le 22 Février 2018 à Ouagadougou. La session a examiné la mise en œuvre des recommandations des sessions antérieures, le rapport bilan annuel de 2017 et la programmation 2018.

A l'issue des échanges, des recommandations et suggestions ont été formulées pour une bonne exécution du programme de 2018. Il a été recommandé au SP/GIRE de revoir la programmation du PTB 2018 afin de la mettre en adéquation avec les ressources allouées aux indicateurs du PNGIRE et de finaliser le Budget Programme par Objectif 2018-2020 du PNGIRE. Aussi, il a été recommandé aux agences de l'eau de recouvrer la taxe CFE par tous les moyens y compris la voie contentieuse de la CFE.

➤ Organisation et tenue du comité de revue

La première session ordinaire 2018 du comité de revue du Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau 2016-2020, s'est tenue à Ouagadougou en Juillet 2018. Cette session a examiné la mise en œuvre des recommandations des comités d'orientation, le bilan, le programme réajusté des activités ainsi que le budget programme par objectif 2018-2020.

L'examen du bilan au 30 juin 2018, indiquait un taux d'avancement annuel des activités de 39,66%. Le taux d'exécution financière consolidée du PTB 2018 sous financement DANIDA/Suède est de 17,92% contre un taux d'exécution de 16,58% de la contrepartie nationale.

Ce faible taux s'expliquait par le montant élevé des engagements financiers non encore liquidés (CLE, matériel informatique, études).

Les contraintes majeures qui ont entravé de manière significative la mise en œuvre du PTB 2018 au premier semestre sont notamment (i) les grèves des acteurs financiers, (ii) le déblocage tardif de la contrepartie de l'Etat et (iii) la mobilité du personnel des services police de l'eau.

A l'issu des échanges, les recommandations formulées se résument comme suit :

- la stratégie d'opérationnalisation du laboratoire de la DGRE,
- le recouvrement de la CFE par tous les moyens y compris la voie contentieuse ;
- la dynamisation des sites web des structures de mise en œuvre.

➤ Formation des journalistes en langues nationales

Une formation des journalistes en langues nationales s'est tenue en juin 2018 à Bobo-Dioulasso. Elle avait pour objectif d'outiller lesdits journalistes afin qu'ils participent à l'information et à la sensibilisation des populations en matière de GIRE. Au total, 33 journalistes (25 hommes et 08 femmes) en langues mooré, dioula, fulfuldé, gourmantchema ont participé à cette formation. Au cours de cette formation les communications suivantes ont été présentées :

- ✓ *la loi relative à la gestion de l'eau ;*
- ✓ *l'état des ressources en eau du Burkina ;*
- ✓ *le bilan d'exécution du PAGIRE ;*
- ✓ *la présentation du PNGIRE 2016-2020 ;*
- ✓ *la contribution financière en matière d'eau et la police de l'eau ;*
- ✓ *la pollution et les mesures de protection des ressources en eau ;*
- ✓ *etc.*

En plus des communications, une sortie visite a permis de présenter aux journalistes des actions réalisées du service police de l'eau des Hauts-Bassins et du CLE Kou.

➤ Campagne de communication sur la CFE

Face aux difficultés rencontrées par les Agences de l'Eau pour le recouvrement de la CFE, le SP/GIRE a mené une campagne de communication en vue d'améliorer le recouvrement de cette taxe. C'est un ensemble d'activités de communication visant à informer et à sensibiliser les acteurs. Les activités menées dans le cadre de cette campagne sont : un atelier d'information des hommes de médias, la diffusion d'un spot d'information et la production d'une plaquette d'information.

L'atelier d'information des hommes de médias : il s'est déroulé en septembre 2018 et avait pour objectif d'informer les journalistes de l'existence des textes relatifs au prélèvement de l'eau brute afin qu'ils puissent participer à l'information et à la sensibilisation des usagers à la nécessité de s'acquitter régulièrement de la CFE pour une meilleure protection des ressources en eau. Après la présentation des textes sur la CFE par le SP/GIRE, chaque Agence de l'Eau a présenté aux journalistes, la situation de la CFE dans son espace (potentialités, montants recouverts, difficultés liées au recouvrement). Le Réseau des Parlementaires Burkinabè pour l'Eau Potable, l'Hygiène et l'Assainissement (REPHA) a participé à cette rencontre d'échanges avec les journalistes. A l'issue de cet atelier, les journalistes se sont saisis de la question de paiement de la CFE à travers des investigations qui sont régulièrement publiées

dans la presse interpellant les assujettis et les décideurs face à leurs responsabilités de respecter la loi.

La diffusion d'un spot d'information sur la CFE : le spot a été diffusé pendant un mois sur la RTB.

La production d'une plaquette d'information sur la CFE : la plaquette présente un résumé de la loi portant institution de la CFE en vue de contribuer à une meilleure connaissance de cette loi.

➤ **Session du CNEau**

La 33^{ème} session du Conseil National de l'Eau s'est tenue les 24 et 25 Mai 2018 à Tenkodogo. Cette session a permis d'informer les membres du conseil sur les rôles et les responsabilités de certaines structures publiques intervenant dans le dispositif de mise en place des unités d'ensachage d'eau au Burkina.

Ainsi, les différentes communications et les échanges durant la session ont permis aux membres du CNEau de connaître le rôle et la responsabilité de la Direction Générale des Ressources en Eau, du Laboratoire Nationale de Santé Publique et du Ministère du Commerce et de l'Artisanat dans la mise en place des unités d'ensachage d'eau au Burkina. Également, une visite sur le terrain a été organisée pour présenter le pôle de croissance de Bagré.

➤ **Processus d'élaboration des SDAGE et SAGE**

Le processus d'élaboration des SDAGE des espaces de compétences des Agences de l'eau du Liptako et du Gourma a débuté en juillet 2018 avec l'appui technique du bureau d'études COWI recruté par la coopération danoise. Un document guide du processus d'élaboration a ainsi été élaboré par COWI et validé par l'ensemble des acteurs. L'approche a recommandé la conduite d'activités préalables avant le démarrage du processus d'élaboration des SDAGE et SAGE en se basant sur une analyse de la situation en ressources humaines et en moyens logistiques. Il apparaît que les agences de l'eau doivent renforcer leurs capacités en ressources humaines et logistiques avant le lancement des activités des SDAGE.

A l'issue de l'élaboration du document de processus, le SP/GIRE et l'Assistance Technique ont tenu des rencontres avec les Agences de l'eau du Gourma et du Liptako sur les dispositions à prendre dans le cadre de la préparation du lancement des études afin d'assurer la réalisation efficace desdites études. Ce qui a permis d'identifier et de mettre en place les unités techniques, de renforcer les capacités des agences en matériels informatiques et en personnel.

Par ailleurs, les termes de référence relatifs aux différentes études thématiques et le canevas de rapport d'état des lieux ont été élaborés par l'Assistance Technique (AT) COWI et validés par les commissions spécialisées des comités de bassin.

En décembre 2018, les procédures de recrutement des experts GIRE et des experts thématiques ont permis la mobilisation de l'expert GIRE de l'Agence de l'Eau du Liptako et quatre experts thématiques court terme (socio-économiste, mine et industrie, SIG, hydraulique agricole).

➤ Finalisation du budget programme par objectif 2018-2020 du PNGIRE

Pour donner suite aux recommandations du dernier comité d'orientation, le SP/GIRE avec l'appui de l'Assistance Technique a entrepris des missions d'appui aux structures de mise en œuvre de la GIRE afin de finaliser l'élaboration du budget programme par objectif 2018-2020. Ainsi, les échanges ont conduit à un exercice collectif de mise en cohérence et de priorisation et ont permis (i) de retenir de manière consensuelle et selon les cas, 3 à 5 priorités (ii) de faire une programmation des actions priorisées sur la période 2018 à 2020 (iii) et de retenir la source de financement la plus indiquée.

A l'issue de ces échanges, le budget programme par objectif, adopté par les structures de mise en œuvre de la GIRE a été présenté au comité de revue de juillet. Le budget global du BPO 2018-2020 s'élève à 19 107 511 697 FCFA.

➤ Elaboration du manuel de procédure administrative, financière et comptable du SP/GIRE

Dans le contexte de la gestion axée sur les résultats des politiques publiques, le gouvernement a adopté en septembre 1998, le décret n°98-373/PRES/PM/MFPDI portant généralisation des manuels de procédures et des tableaux de bords dans les administrations publiques pour la modernisation de l'organisation du travail. Pour se conformer à ce décret, le SP/GIRE a élaboré en 2018 son manuel qui décrit les procédures de gestion administrative, financière et comptable et définit le rôle et le profil des acteurs du secrétariat permanent.

➤ Etude sur l'établissement de la situation de référence des indicateurs du PNGIRE, 2016-2020

Pour un pilotage efficient du programme opérationnel sur la période 2016-2020 du PN-GIRE, il est nécessaire de développer des outils de suivi-évaluation à travers une matrice de performance dudit programme. C'est dans cette démarche de suivi de la performance du programme que s'est inscrit l'étude pour la définition des valeurs de références de certains indicateurs. L'étude a permis de déterminer la valeur de références du : (i) niveau de

satisfaction des besoins en eau des usagers ; (ii) du niveau de satisfaction des usagers par rapport aux services offerts par les agences de l'eau ; (iii) de la perception de la société civile relative au respect des droits humains dans la gestion de l'eau.

La démarche d'établissement de la situation de référence s'est fondée sur une approche participative. Pour ce faire, une enquête quantitative et des entretiens ont permis de collecter et de traiter des données.

D'une manière générale, les usagers de l'eau ont un niveau de satisfaction moyen de leur besoin en eau au Burkina Faso. En effet, 64,4% des usagers sont satisfaits. La disponibilité de l'eau est jugée plutôt satisfaisante en dehors de la période sèche. Toutefois, le coût de l'eau est jugé insatisfaisant par ces derniers. Le taux de satisfaction globale à l'égard des services offerts par les agences de l'eau est estimé à 51,9% pour toutes les catégories d'usagers confondus. Quant à la perception de la société civile relative au respect des droits humains dans la gestion, elle est moyennement satisfaisante, soit 50% des enquêtés.

IV. Bilan financier des activités au 31 décembre 2018

1. Financement DANIDA/Suède

Tableau 5 : Rapport financier synthétique DANIDA/Suède au 31/12/2018

Structures	Budget révisé 2018	Dépenses justifiées au 31/12/2018	Dépenses non encore justifiées au 31/12/2018	Dépenses totales au 31/12/2018	Taux d'exécution au 31/12/2018
AEC	248 320 100	142 803 289		142 803 289	57,51%
AEG	188 823 760	86 242 020		86 242 020	45,67%
AEL	258 911 080	99 914 600		99 914 600	38,59%
AEM	250 449 714	161 141 523		161 141 523	64,34%
AEN	243 462 850	145 536 830		145 536 830	59,78%
DGRE	719 967 537	578 372 751		578 372 751	80,33%
SP/GIRE	1 274 535 319	688 651 147	314 055 867	1 002 707 014	78,67%
CONSOLIDE	3 184 470 360	1 902 662 160	314 055 867	2 216 718 027	69,61%

Le taux d'exécution financière consolidée du PTB 2018 financement DANIDA/Suède est de 69,61%. Ce taux inclut les dépenses non encore justifiées par certaines structures. Il s'agit des comités locaux de l'eau d'un montant de 179 055 867 FCFA, de l'ONEA d'un montant 75 000 000 FCFA pour la réalisation de 03 barrages flottants et de la DGAHDI d'un montant de 60 000 000 FCFA pour une étude de réhabilitation de la plaine de Karfiguela.

Aussi, certaines dépenses d'investissements telles que l'acquisition de matériels roulants et de certaines études n'ont pas été payés au 31 décembre 2018. Pour ces dépenses, le processus est au stade de liquidation et de paiement.

2. Contrepartie nationale

Sur un budget initial prévisionnel de 423 781 500 F CFA, le budget révisé s'établit à un montant de 240 802 188 F CFA au titre de la contrepartie nationale. Sur la base du budget révisé, les dépenses se sont élevées à 202 647 287 FCFA, soit un taux d'exécution de **84,16%** contre un taux d'exécution budgétaire de **47,82%** par rapport au budget initial prévisionnel.

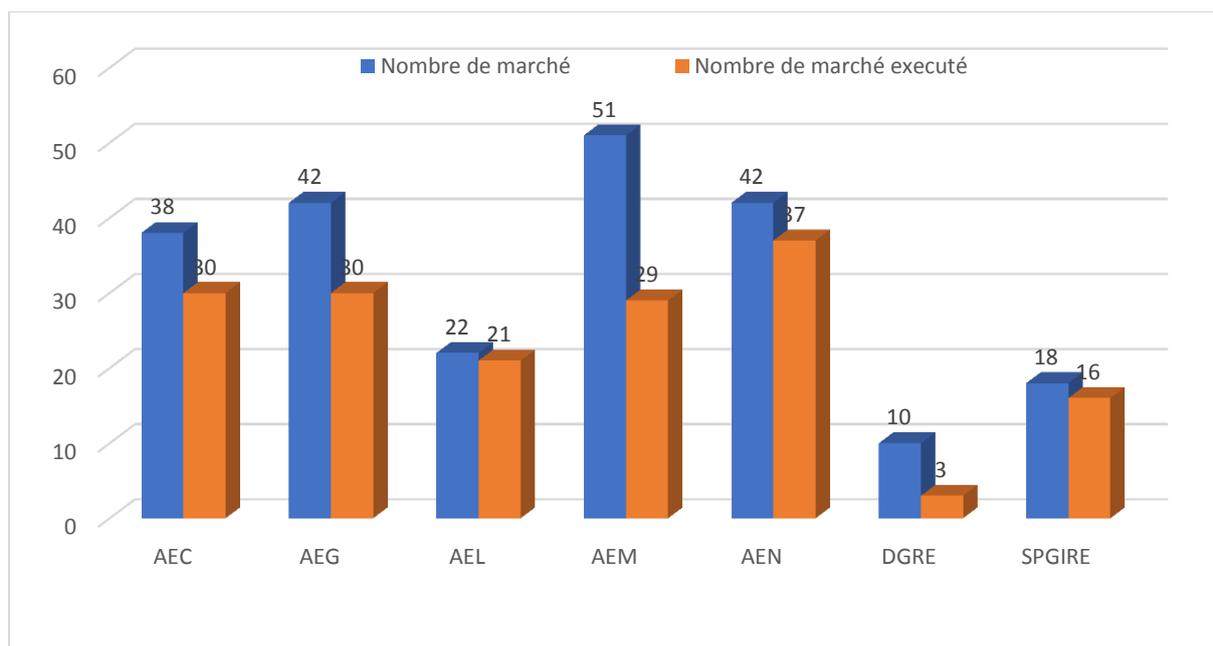
Le taux d'exécution financière du PFC s'élève à 70,63%. Ce taux est jugé satisfaisant au regard des différentes contraintes.

3. Situation d'exécution des marchés

La mise en œuvre des activités du PNGIRE pour l'année 2018 a occasionné l'inscription de 223 marchés au profit de toutes les structures d'exécution. Au bilan 2018, 166 marchés ont été totalement exécutés, soit un taux d'exécution de 74,44%. Le niveau d'exécution du PPM 2018 est satisfaisant et se présente par structures dans le tableau ci-après.

Tableau 6 : Situation d'exécution du PPM 2018

La figure ci-dessous indique le niveau d'exécution du PPM 2018 par structure



Graphique 2 : Niveau d'exécution du PPM 2018

V. Contraintes

Les contraintes majeures qui ont entravé de manière significative la mise en œuvre du PTB 2018, sont notamment :

- les grèves des acteurs financiers qui ont constitué un blocage pour l'exécution des PPM au premier semestre,
- la régulation budgétaire au cours du second semestre ;
- la mobilité du personnel formé des services police de l'eau.

DEUXIEME PARTIE : PLAN DE TRAVAIL BUDGETISE 2019

VI. Plan de Travail Budgétisé 2019

La première phase 2016-2020 du programme, débuté 2017 est à sa deuxième année de mise en œuvre. Le bilan du Plan de travail budgétisé de ces deux années est satisfaisant (TPE 2017 : 78,99% ; TPE 2018 : 79,21%). Le PTB 2019 présente les activités de la troisième année de mise en œuvre.

Le tableau en ANNEXE 5 présente les détails de la programmation des activités de 2019.

1. Sources de financement du PTB 2019

Les principales sources de financement du PTB 2019 sont les suivantes :

- l'Etat (contrepartie nationale ; subvention)
- les coopérations danoise et suédoise (DANIDA/Suède) ;
- l'Union Européenne ;
- la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) ;

Les coopérations danoise et suédoise et le Gouvernement burkinabè financent la mise en œuvre de la première phase du PNGIRE à travers le Protocole de Financement Commun (PFC) et des paiements directs par DANIDA/Suède.

Tableau 7 : montants prévisionnels de l'appui danois (1DKK= 88,0201 F CFA)

Mécanisme de financement (en millions)	Période					Total
	2016	2017	2018	2019	2020	
Panier commun (million DKK)	10	20	20	20	20	90
Panier commun (million FCFA)	880,20	1760,4	1 760,4	1 760,4	1 760,4	7 921,8
TOTAL (en FCFA)	880,20	1 760,4	1 760,4	1 760,4	1 760,4	7 921,8
TOTAL (en DKK)	10	20	20	20	20	90

Tableau 8 : montants prévisionnels de l'appui suédois (1 SEK = 68,27 FCFA)

Mécanisme de financement (en millions)	Période			Total
	2016	2017	2018	
Panier commun (million SEK)	10	18,3	13,7	42
Panier commun (million FCFA)	682,7	1 249,341	935,299	2 867,34
Paiements directs (million SEK)	0	1,7	1,3	3
Paiements directs (million FCFA)	0	116,059	88,751	204,81

TOTAL (en FCFA)	682,7	1 365,4	1 024,05	3 072,15
TOTAL (en SEK)	10	20	15	45

Tableau 9 : montants prévisionnels de la contrepartie nationale (millions FCFA)

Mécanisme de financement (en millions)	Période			Total
	2017	2018	2019	
Panier commun (FCFA)	909,355	576,225	611,645	2097,225

❖ Contribution de l'Union européenne

Dans le cadre du programme de l'appui à la stratégie nationale de l'eau financé au titre du 11^{ème} Fonds européen de développement, l'Union Européenne apporte un appui à hauteur de 54 millions d'euros sur la période 2016-2022. Les ressources sont mises à disposition à travers deux composantes dont l'« appui budgétaire » et l'« aide complémentaire ». Les décaissements prévus dans le cadre des tranches variables au profit du PNGIRE est de 900 000 euros au maximum par an en fonction des performances réalisées au titre des indicateurs sur le recouvrement de la CFE et la fonctionnalité des services police de l'eau.

❖ Contribution Financière en matière d'Eau (CFE)

En 2019, toutes les Agences de l'eau ont planifié des activités sur les ressources de la CFE pour un montant total de 725 333 940 F CFA.

Les principales activités inscrites s'articulent autour des points suivants :

- le fonctionnement des structures (recouvrement de la CFE, renouvellement des instances, acquisition d'équipement, renforcement des capacités, etc.) ;
- l'appui à l'opérationnalisation des structures partenaires pour la protection des ressources en eau (missions de supervision SPdE, travaux de protection des ressources en eau) ;
- la gestion et le suivi des ressources en eau (élaboration des SDAGE, allocation des ressources de barrage) ;
- la protection des ressources en eau (étude de faisabilité sur le désensablement de retenue d'eau, aménagement des sources d'eau, délimitation de bandes de servitude des cours et plans d'eau) ;
- les actions IEC pour la protection des ressources en eau.

2. Le Plan de Travail Budgétisé (PTB) 2019

Le PTB 2019 a été élaboré selon la démarche suivante :

Chaque structure de mise en œuvre a inscrit ses activités en suivant l'architecture des actions, objectifs opérationnels et résultats correspondants. Une attention particulière a été accordée aux extraits du PNDES, du DED GIRE des coopérations danoise et Suédoise ainsi qu'aux indicateurs convenus avec les différents bailleurs de fonds.

Un atelier de consolidation a été tenu avec toutes les structures avant la finalisation du rapport.

Tableau 10 : Répartition des activités du PTB 2019

ACTION	AEC	AEG	AEL	AEM	AEN	DGRE	SP- GIRE	Total	
								Nombre de tâches	Poids
ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau	1		1	3	3	21		29	3,13%
ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE)	2	9	11	6	12	10		50	5,39%
ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion	35	38	60	80	85	8	65	371	39,98%
ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes	4		1	7	7		24	43	4,63%
ACTION 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIeau) fiable et durable			2	15	1	89		107	11,53%
ACTION 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau	2	9		19	9	9	2	50	5,39%
ACTION 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	9	24	19	9	10			71	7,65%
ACTION 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	18	11	20	13	42		9	113	12,18%
ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau	2			2	10			14	1,51%
ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau	7	10	12	8	8		35	80	8,62%
TOTAL	80	101	126	162	187	137	135	928	100,00%

Tableau 11 : Sources de financement du PTB 2019

SOURCE DE FINANCEMENT	AEC	AEG	AEL	AEM	AEN	DGRE	SP/GIRE	TOTAL GENERAL	POIDS
CPN							836 651 645	836 651 645	12,30%
Subvention Etat	171 891 800	302 783 750	43 625 500	61 448 000	40 629 000	115 618 700	0	735 996 750	10,82%
CFE	9 234 000	4 290 000	212 497 000	299 287 190	200 025 750			725 333 940	10,66%
DANIDA/Suède	264 422 250	225 669 300	416 401 500	595 338 640	773 988 500	977 265 500	1 094 819 700	4 347 905 390	63,93%
UE/ONG	13 234 000	9 000 000			133 359 500			155 593 500	2,29%
Total général	458 782 050	541 743 050	672 524 000	956 073 830	1 148 002 750	1 092 884 200	1 931 471 345	6 801 481 225	100,00%

Tableau 12 : Répartition du Budget /Action du PTB 2019

Action	AEC	AEG	AEL	AEM	AEN	DGRE	SP/GIRE	Total	Poids
Action 1 : Application effective de la police de l'eau.	609 000		1 803 000	32 951 000	0	206 580 400		241 943 400	3,56%
Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).	1 613 500	4 290 000	13 989 000	20 255 800	37 907 000	121 887 000		199 942 300	2,94%
Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.	269 626 175	400 631 750	293 056 500	536 171 850	509 308 000	43 859 500	637 513 700	2 690 167 475	39,55%
Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	5 700 000	0	11 620 000	33 140 400	15 871 000		1 035 053 645	1 101 385 045	16,19%
Action 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable			2 207 000	14 134 840	2 000 000	706 890 500		725 232 340	10,66%
Action 6 : Poursuite des actions de recherche/développement dans le domaine de l'eau.	5 580 000	18 696 000		70 938 080	16 567 000	13 666 800	5 000 000	130 447 880	1,92%
Action 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	26 706 500	59 892 300	56 812 000	52 428 040	343 632 500			539 471 340	7,93%
Action 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	121 090 000	34 703 000	274 213 500	173 004 700	167 001 250		58 588 000	828 600 450	12,18%
Action 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	13 234 000		0	6 034 000	23 116 000			42 384 000	0,62%
Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	14 622 875	23 530 000	18 823 000	17 015 120	32 600 000		195 316 000	301 906 995	4,44%
Total général	458 782 050	541 743 050	672 524 000	956 073 830	1 148 002 750	1 092 884 200	1 931 471 345	6 801 481 225	100,00%

Il se dégage de la lecture des tableaux 10,11 et 12 les constats suivants :

Le nombre total de tâches du PTB 2019 est de 928. On note que l'action 3 comprend le plus grand nombre avec 371 tâches soit **39,98%**. Le budget total du PTB 2019 est estimé à 6,801 milliards FCFA.

3. Situation du PPM 2019

Le PPM global comporte deux cent vingt-cinq (225) marchés, repartis selon les modes de passation des marchés suivants :

Tableau 13 : Tableau récapitulatif du PPM 2019 du PNGIRE

Structures	Appel d'Offres Ouvert	Appel d'Offres Ouvert Direct	Consultation de Consultants	Demande de Cotation	Demande de Proposition Allégée	Demande de Proposition-Manifestation d'Intérêt	Demande de Prix	Entente Directe (ED)	Manifestation d'Intérêt-bureau d'études	Total
AEC	-	-	-	11	-	-	6	22	3	42
AEG	-	-	5	17	2	-	2	11	-	37
AEL	-	-	1	8	0	-	1	11	-	21
AEM	2	-	2	14	1	1	1	2	-	23
AEN	2	-	9	21	1	-	4	6	-	43
DGRE	-	1	4	9	1	2	13	2	-	32
SP/GIRE	1	1	-	5	2	6	5	7	-	27
TOTAL	5	2	21	85	7	9	32	61	3	225

VII. Risques et mesures d'atténuation-PTB 2019

Une bonne exécution du PTB 2019 nécessite la collaboration et la coopération de tous les acteurs. Cependant, certains risques, s'ils ne sont pas bien identifiés et atténués dès à présent, peuvent entraîner des retards dans la réalisation des activités, par conséquent produire des impacts négatifs sur les résultats attendus.

Le tableau 14 présente la liste des risques qui peuvent éventuellement affecter la bonne marche du PTB et propose des mesures d'atténuation.

Tableau 14 : Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation	Responsables
Mise en place tardive des ressources de la contrepartie nationale	Assurer un meilleur suivi du processus de déblocage des fonds auprès des autorités compétentes. Assurer la conformité et la transmission des pièces justificatives dans les délais	SP/GIRE et Structures d'exécution
Programme de travail ambitieux du PTB	Assurer un suivi régulier et constant de la mise en œuvre du PTB de chacune des structures d'exécution (compte rendu mensuel, missions dans les structures etc.)	SP/GIRE
Mobilité du personnel		SP/GIRE et

	Poursuivre le renforcement des capacités du personnel	Structures d'exécution
--	---	------------------------

ANNEXES

Annexe 1 : Grille de pondération

N°	CATEGORIES DE SOUS ACTIVITES	COEFFICIENT PONDERATION	DE
1.	Achat de documents	1	
2.	Réception d'équipement	1	
3.	Activité de sensibilisation	2	
4.	Adhésion à un organisme	1	
5.	Analyse d'échantillon	2	
6.	Appui-conseil et financier	3	
7.	Assurance des véhicules	1	
8.	Confection de support IEC	2	
9.	Construction /réhabilitation	2	
10.	Diffusion de document	1	
11.	Edition de document	1	
12.	Elaboration de document	2	
13.	Finalisation de document	1	
14.	Installation d'équipement	2	
15.	Introduction de texte en adoption	1	
16.	Mise en place d'un comité	1	
17.	Mobilisation de budget	1	
18.	Mobilisation d'expertise du Pool	1	
19.	Organisation de concours	1	
20.	Organisation d'événement	2	
21.	Organisation d'un séminaire de formation	1	
22.	Paiement de frais (inscription, ...)	1	
23.	Paiement de rétributions	1	
24.	Paiement des honoraires (consultant, études, subvention)	1	
25.	Paiement des salaires (personnel)	1	
26.	Participation à un séminaire de formation	2	
27.	Participation aux évènements	1	
28.	Préparation de dossier de marché	2	
29.	Procédures de sélection de prestataires	3	
30.	Réalisation de mission terrain dans le pays	1	
31.	Réalisation d'étude	3	
32.	Réalisation/Animation d'émission radio et TV	1	
33.	Renouvellement d'instance ou d'organe	2	
34.	Soumission de document à une instance	1	
35.	Soumission de documents à l'autorité	1	
36.	Tenue d'atelier	2	
37.	Tenue de cérémonie	1	
38.	Tenue des réunions	1	
39.	Tenue session instance	2	
40.	Travaux de collecte de données	3	
41.	Travaux de gestion documentaire	1	
42.	Travaux de protection de la ressource	2	
43.	Travaux de traitement et saisie des données	3	
44.	Entretien et réparation	1	
45.	Voyage hors pays	1	

Annexe 2 : Bilan détaillé du PTB 2018 au 31 décembre 2018

Annexe 3 : Rapport financier au 31 décembre 2018

**Annexe 4 : Situation d'exécution du Plan de Passation des marchés au 31
décembre 2018**

Annexe 5 : PTB 2019

Annexe 6: Récapitulatif du PPM 2019 du PNGIRE

Annexe 7: Matrice de performance

Annexe 7 : Matrice de performance

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Unité	Suivi des indicateurs							Responsable de la collecte	Fréquence	Commentaire
				Cible 2016	2017		2018		Cible 2019	Cible 2020			
					Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018					
OBJECTIF STRATEGIQUE : Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques.													
Indicateur 1 : Niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers.	Niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers.	Moyenne des taux de satisfaction des besoins en eau par catégorie d'usagers	%.				-	64,4%			SP-GIRE	Triennale	Cf. Etude pour l'établissement de la valeur de référence
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 : Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.													
Indicateur 2 : Nombre de services de police de l'eau fonctionnels	Nombre de services de la police de l'eau fonctionnel.	Décompte du nombre de services de la Police de l'eau fonctionnel en année n.	Nbre.	2	4	5	8	10	11	13	DGRE	Annuelle.	RAS
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 : Accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau.													
Indicateur 1 : Taux de recouvrement de la CFE. (Base assiette)	Proportion du potentiel de la CFE recouvrée par rapport à l'assiette.	Rapport entre le montant collecté de la CFE de l'année n sur le potentiel (assiette) de l'année n de la CFE * 100.	%	30%	40%	52%	50%	52,38%	60%	70%	SP/GIRE.	Annuelle.	RAS
Indicateur 2 : Taux de recouvrement de la CFE. (Base prévision)	Proportion des prévisions de la CFE recouvrée par rapport à la prévision.	Rapport entre le montant collecté de la CFE de l'année n sur les prévisions de l'année n de la CFE* 100.	%	100%	100%	126%	100%	86,29%	100%	100%	Agences de l'eau.	Annuelle.	RAS
Indicateur 3 : Taux d'emploi des ressources de la CFE pour la protection des ressources en eau.	Proportion de la CFE consacrée aux investissements de protection des ressources en eau.	Montant des dépenses d'investissement réalisées sur fonds CFE pour la protection effective des ressources en eau de l'année n divisé par le montant total de la CFE collectée de l'année n-1 * 100.	%	27%			≥ 55%	35,37%	≥ 55%	≥ 55%	Agences de l'eau.	Annuelle.	

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Unité	Suivi des indicateurs							Responsable de la collecte	Fréquence	Commentaire
				Cible 2016	2017		2018		Cible 2019	Cible 2020			
					Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018					
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3 : Améliorer les capacités de pilotage de la GIRE.													
Indicateur 1 : Proportion d'espace de gestion disposant d'instruments de planification (PPI).	Proportion d'espace de gestion disposant d'un PPI.	Nombre d'espace de gestion disposant de PPI divisé par le nombre total d'espace de gestion *100.	%	40%	40%	40%	40%	40%	60%	60%	Agence de l'eau.	Annuelle.	RAS
Indicateur 2 : Niveau d'application des instruments de planification (PPI) dans les espaces de gestion.	Taux de mise en œuvre des activités inscrit dans les PPI.	Nombre d'activités réalisées dans les PPI divisé par le nombre total d'activités inscrites *100.	%	-	5%	29%	15%	58,7%	30%	60%	Agence de l'eau.	Annuelle.	RAS
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4 : Améliorer les compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés.													
Indicateur 1 : Niveau de satisfaction des usagers par rapport aux services offerts par les agences de l'eau.	Mesure de l'appréciation par les usagers des services offerts par les agences de l'eau.	Enquête de satisfaction.	%	-	-	-	-	51,9%	70%	SP-GIRE	Triennale.	Cf. Etude pour l'établissement de la valeur de référence	
Indicateur 2 : Niveau d'opérationnalité des organigrammes des agences de l'eau	Taux de respect des profils retenus dans les organigrammes des agences de l'eau pour les postes de responsabilité	Nombre de profils des cadres par poste respectant l'organigramme sur le nombre de profil total affectés aux agences de l'eau*100.	%					72,6%	85%	Agences de l'eau	Annuel	Etude en cours sur le fonctionnement des AE au BF	
OBJECTIF OPERATIONNEL 5 : Disposer d'outils fiables d'aide à la décision.													
Indicateur 1 : Nombre de produit de diffusion de la DGRE sur les ressources en eau	Nombre de produit de diffusion de la DGRE sur les ressources en eau (Synthèse annuelle de suivi des ressources en eau, Note d'information hydrologiques, bulletins hydrologiques, rapport	Décompte des produits de diffusion	Nbre.	2	5	2	5	5	5	5	DEIE	Annuelle	Les produits de diffusions sont en cours d'élaboration et doivent être disponible en fin

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Unité	Suivi des indicateurs						Responsable de la collecte	Fréquence	Commentaire	
				Cible 2016	2017		2018		Cible 2019				Cible 2020
					Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018					
	piézométrique et rapport qualité de l'eau)											d'année	
Indicateur 2 : Taux d'optimisation du réseau piézométrique	Proportion de piézomètres fonctionnels	Nombre de piézomètres fonctionnels par rapport au nombre total de piézomètres du réseau à optimiser*100	%	73%	73%	73%	85%	73%	85%	100%	DEIE	Annuelle	RAS
Indicateur 3 : Nombre de sites de prélèvement optimisés sur la qualité de l'eau	Nombre de sites de prélèvement optimisés sur la qualité de l'eau	Décompte des sites de prélèvement optimisés sur la qualité de l'eau	Nbre.	32	32	32	60	80	80	100	DEIE	Annuelle	
OBJECTIF OPERATIONNEL 6 : Améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes													
Indicateur1 : Proportion d'études thématiques réalisées sur les ressources en eau.	Évaluation du progrès de la connaissance sur les ressources en eau. (Etude sur la connaissance des ressources en eau, Etat des lieux de la qualité de l'eau par bassin hydrographique, Etat des lieux des ressource en eau AEL et AEG, Etat des lieux des ressource en eau au niveau national	Nombre d'études thématiques validées sur les ressources en eau divisé par le nombre total d'études thématiques recommandés*100.	%.	13%	13%	13%	63%	25%	50%	75%	DEIE	Annuelle	Les études sur les EDL AEL et AEG ont démarré ; la connaissance des ressources en eau et l'état des lieux des ressources en eau au niveau national seront réalisés dans le cadre du projet PFor.

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Unité	Suivi des indicateurs							Responsable de la collecte	Fréquence	Commentaire
				Cible 2016	2017		2018		Cible 2019	Cible 2020			
					Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018					
OBJECTIF OPERATIONNEL 7 : Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages.													
<u>Indicateur 2</u> : Proportion des sites de rejets des eaux usées conformes à la réglementation.	Mesure de l'évolution des sites de rejets des eaux usées industrielles et minières conformes à la réglementation.	Nombre de sites de rejets conformes à la réglementation divisé par le nombre total de sites répertoriés*100.	%	ND	ND	ND	ND	ND			Agences de l'eau.	Annuelle.	A définir avec l'étude sur la stratégie de suivi des RE en cours
OBJECTIF OPERATIONNEL 8 : Réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables.													
<u>Indicateur 1</u> : Proportion des plans d'eau libérés des plantes envahissantes.	Mesure de l'évolution des plans d'eau libérés des plantes envahissantes.	Nombre de plans d'eau de plus de 500000 m ³ libérés des plantes envahissantes à l'année n divisé par le nombre de plan d'eau de plus de 500000 m ³ infestés à l'année n*100.	%	2%	5%	2%	10%	13,33%	15%	20%	Agences de l'eau.	Annuelle.	
<u>Indicateur 2</u> : Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges	Mesure de l'évolution du nombre de retenues d'eau de plus de 500000 m ³ dont la bande de servitude a été délimitée et matérialisée	Nombre de retenues d'eau de plus de 500000 m ³ dont la bande de servitude a été délimitée et matérialisée divisé par le nombre total de retenues d'eau de plus de 500000 m ³ * 100.	%.	13%	17%	16%	19%	17%	17%	18%	SP/GIRE	Annuelle	Les activités sont en cours dans les différentes AE, mais la délimitation est difficile au regard du contexte social
OBJECTIF OPERATIONNEL 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau													
<u>Indicateur 1</u> : Perception de la société civile relative au respect des droits humains dans la gestion de l'eau.	Opinions exprimées par la société civile sur le respect des droits humains dans la gestion de l'eau.	Enquête d'opinion.	%	-	-	-	-	50%		80%	SP-GIRE	Triennale.	Cf. Etude pour l'établissement de la valeur de référence

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Unité	Suivi des indicateurs						Responsable de la collecte	Fréquence	Commentaire	
				Cible 2016	2017		2018		Cible 2019				Cible 2020
					Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018					
<u>Indicateur 2</u> : Proportion de représentation des groupes minoritaires et vulnérables dans les cadres et instances de gestion de l'eau.	Niveau de participation des groupes minoritaires et vulnérables (femmes, jeunes, handicapés, etc.) dans les cadres et instances de gestion de l'eau.	Rapport entre le nombre de représentants de groupes minoritaires vulnérables (conseil d'administration, comité de bassin, direction générale des agences de l'eau, comités locaux de l'eau, conseil national de l'eau) et le nombre total des membres des cadres et instances de gestion de l'eau*100.	%	33%	33%	33%	33%	24%	28%	30%	Agences de l'eau	Triennale	RAS
OBJECTIF OPERATIONNEL 10 : Changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages des ressources en eau.													
<u>Indicateur 1</u> : Proportion de déclarations et de demandes d'autorisation parvenues à la DGRE en matière des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).	Évolution des déclarations et des demandes d'autorisation effectuées par les parties prenantes.	Somme des déclarations et des demandes d'autorisation reçu annuellement divisé par le nombre total d'IOTA réalisé dans l'année.	%.	0%	10%	ND	25%	ND	50%	60%	DGRE	Annuelle.	A revoir avec les nouvelles attributions : DGEP aux lieux de DGRE
<u>Indicateur 2</u> : Proportion des grandes entreprises ou établissements humains utilisant l'eau de façon efficiente dans leurs activités	Mesure de l'évolution du nombre des grandes entreprises ou établissements humains recyclant l'eau (BRAKINA, SOGEAO, SN-SOSUCO etc.)	Nombre de grands entreprise ou d'établissements recensés recyclant l'eau divisé par le nombre total de grands entreprise et d'établissements humains recensés*100.	%	Moins de 1%	-	-	-	-	7%	10%	Agences de l'eau.	Triennale.	